



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 22 avril 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

| Ouverture de la séance3 | Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de salles de consommation de drogues (suite)35 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adoption de comptes rendus3 | |
| 2013 DFPE 17 G - Approbation de la mise en oeuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile | 2013 DASES 171 G - Participation au financement de l'activité d'hébergement (265.437 euros) et de maraude spécialisée (72.150 euros) de l'association "Coup de main" au bénéfice des familles Roms installées sur le territoire parisien et signature d'une |
| Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la santé maternelle et infantile à Paris3 | convention annuelle36 |
| 2013 DDEEES 59 G - Subvention et convention (1.500.000 euros) avec le C.R.O.U.S. de Paris pour la réhabilitation du centre sportif universitaire Jean Sarrailh | 2013 DASES 201 G - Fonds de Solidarité pour le Logement. Revalorisation du financement des mesures individuelles d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et suppression du financement forfaitaire en résidence sociale |
| 2013 DDEEES 39 G - Subventions avec conventions (756.230 euros) relatives aux soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité "Cap Digital Paris Région", "Systematic Paris Région" et "Advancity", déposés au 15e appel à projets du Fonds Unique Interministériel (F.U.I.) | 2013 DLH 2 G - Signature des avenants n° 4 et n° 3 aux conventions avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement et avec l'Anah pour la gestion des aides à l'habitat privé40 |
| 2013 DDEEES 53 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Plate-Forme du Commerce | Vœu déposé par l'Exécutif40 |
| Equitable" (18e), subvention (14.000 euros) à la Fédération Artisans du Monde (94)19 | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'objectif de 7.060 nouveaux logements sociaux pour 201340 |
| 2013 DDEEES 49 G - DASES 200 G - Subvention et participation (127.500 euros) et avenant à la convention avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint Simon" (20e) | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux40 |
| 2013 DPE 37 G - Avis du Conseil de Paris sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au développement d'un secteur du logement intermédiaire40 |
| d'eau côtiers normands23 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de logements pour les jeunes parisiens40 |
| 2013 DASES 193 G - Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Impulsion 75 (15e)26 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation du parc social parisien40 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au risque de fermeture du centre social "Le Relais Ménilmontant"28 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une étude d'impact de la contribution d'Action Logement au Département de Paris40 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la maternité de Cochin Port-Royal et à l'ensemble des hôpitaux publics29 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du nombre de demandeurs de logements sociaux |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la maternité de Cochin Port- Royal et à l'ensemble des hôpitaux publics29 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la candidature en ligne pour les logements intermédiaires40 |
| Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat31 | Désignation d'une réprésentante du Conseil de Paris, |
| Vœu déposé par l'Exécutif31 | siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes46 |
| Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de salles de consommation de drogues32 | Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription46 |
| Suspension et reprise de la séance35 | Clôture de la séance46 |
| | • |

| Liste des membres présen | ts | | 46 |
|----------------------------------------------------------------------|------------|-----------|---------------|
| Projets de délibération d'ensemble de l'Assemblée | adoptés | par u | ın vote 47 |
| Votes spécifiques | | | 51 |
| Vote spécifié | | | 51 |
| Vote spécifié relatif à la si siégeant en formation de Co 2013 | nseil géné | ral, du 2 | 25 mars |
| Annexe n° 1 - Tableau d déposés en Commission | es vœux e | ameno | dements 52 |
| Annexe n° 2 - Tableau politiques | | | • |

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Laure HAREL et M. Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 25 mars 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publicé au Bulletin département officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2013 DFPE 17 G - Approbation de la mise en oeuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la santé maternelle et infantile à Paris.

- M. LE PRÉSIDENT. Nous abordons un sujet majeur, l'approbation de la mise en œuvre du Schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile. C'est un sujet très important. Je souhaite que vraiment nous y consacrions... Parce que là aussi nous avons des progrès à faire et ce projet de délibération DFPE 17 G marque de nouveaux progrès à faire. J'en remercie d'ailleurs Jean-Marie LE GUEN, et je donne la parole à Jacques BOUTAULT.
 - M. Jacques BOUTAULT. Je vous en remercie, Monsieur le Président du Conseil général...
 - M. LE PRÉSIDENT. Cela fait chic, Monsieur le Président.
- M. Jacques BOUTAULT. Nous examinons le schéma directeur départemental de la protection maternelle infantile.
 - M. LE PRÉSIDENT. S'il vous plaît, n'écoutez que Jacques BOUTAULT, en silence.
 - M. Jacques BOUTAULT. Merci, Monsieur le Président du Conseil général.

Ce schéma résulte d'un travail de plusieurs années qui s'est appuyé sur de nombreuses études sur la santé des mères et des enfants à Paris.

Les enjeux en sont multiples : améliorer le fonctionnement des différents centres de P.M.I. ; proposer une offre de soins suffisante en secteur 1, et renforcer d'autres prestations comme la puériculture.

Tout ceci dans un contexte où la santé des mères et de leurs enfants ne connaît pas de réelles avancées et où le taux de mortalité infantile reste à Paris sensiblement identique à la moyenne nationale, mais bien supérieur à celui d'autres pays comme la Suède, par exemple.

Les centres de P.M.I. sont des piliers de la politique sanitaire pour la mère et l'enfant qui est elle-même un véritable enjeu de santé publique. Les centres sont bien évidemment indispensables à Paris, notamment dans les quartiers les plus socialement défavorisés, car on le sait, les disparités sociales se traduisent souvent par des disparités sanitaires. A Paris, c'est dans le Nord et l'Est que doivent donc se concentrer les efforts afin d'y apporter une offre de soins de qualité et accessible à tous.

C'est en effet dans ces arrondissements que l'entrée en suivi de grossesse est le plus tardif, que les femmes ont le moins de choix concernant la méthode d'accouchement ou encore que la santé dentaire des enfants de moins de 6 ans est la moins bonne.

Car la P.M.I. englobe des actions de promotion de la santé et de suivi sanitaire depuis la conception de l'enfant jusqu'à 6 ans, en passant par le suivi de grossesse et le soutien à la parentalité. A Paris, la planification familiale est organisée indépendamment des centres de P.M.I., contrairement d'ailleurs à d'autres départements où ont été créées des passerelles entre les deux types de structure. Certains départements font d'ailleurs de la planification familiale un axe fort de leur schéma de P.M.I.

En effet, créer des lieux où sont accessibles ces deux services peut simplifier les démarches des femmes et des familles et ainsi permettre une meilleure prise en charge par un personnel pluridisciplinaire.

Cette remarque n'est bien sûr pas valable pour les centres I.V.G. pour lesquels des lieux dédiés excentrés des maternités sont nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les écologistes ont toujours soutenu les centres d'orthogénie au nom du droit des femmes à disposer de leur corps, et nous nous réjouissons de la restructuration de l'hôpital Tenon, qui pourra permettre d'accueillir 100 femmes supplémentaires par an.

Cependant, cette petite victoire ne doit pas masquer les difficultés récurrentes que rencontrent les centres I.V.G. en Ile-de-France ni les nombreuses fermetures de service d'orthogénie dans la Région.

Pour en venir au schéma parisien, celui-ci se décline sur plusieurs axes stratégiques qui nous semblent globalement pertinents. J'aborderai deux points : le suivi de grossesse et le soutien à la parentalité.

Concernant le suivi de grossesse, nous rejoignons l'analyse de l'Exécutif sur la pénurie de l'offre gynécologique et sur les difficultés des maternités parisiennes devenues pour certaines des usines à bébés qui ne sont satisfaisantes ni pour les personnels qui y travaillent ni pour les mères qui y accouchent.

Les écologistes soutiennent depuis longtemps les maisons de naissance qui, accolées aux maternités, répondraient aux attentes des femmes et des couples pour plus d'autonomie et moins de médicalisation lors de la naissance.

A ce titre, nous voterons bien sûr le vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le suivi des grossesses physiologiques.

Concernant le soutien à la parentalité, la proposition de l'Exécutif de renforcer les actions de puériculture nous paraît tout à fait nécessaire. En effet, la diminution des séjours en maternité, pour des raisons principalement économiques, ne permet souvent pas un accueil serein des nouveau nés ni un soutien suffisant aux nouvelles mères.

L'acquisition des premiers gestes maternels et paternels se fait désormais en dehors de la maternité et la P.M.I. doit jouer ce rôle, y compris par un soutien à domicile. Par exemple, la P.M.I. doit continuer à inciter les femmes à allaiter, non pour des raisons idéologiques, mais économiques, le lait maternel a l'avantage d'être toujours prêt, à bonne température, gratuit et de ne dépendre ni du biberon, ni des tétines au bisphénol A, n'a pas besoin d'être stérilisé, et il n'est pas nécessaire d'acheter de la poudre de lait.

Je conclurai en apportant, vous l'avez compris, mon soutien et celui du groupe des écologistes et apparentés au schéma...

- M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes dissipés, écoutez!!
- M. Jacques BOUTAULT. Pourtant je parle de bébés, cela devrait vous émouvoir.
- M. LE PRÉSIDENT. Monsieur SCHAPIRA, vous avez des petits-enfants, écoutez ce qu'il se passe pour les bébés!
 - M. Jacques BOUTAULT. C'est un bon grand-père.

Je concluais donc en disant que le groupe écologiste et apparentés soutient bien sûr le schéma de P.M.I. du Département, qui malheureusement devra se faire à moyens constants, même si l'exposé des motifs laisse entrevoir l'éventualité de création de postes. Ces postes ne seront sûrement pas de trop pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de ce nouveau schéma et garantir un véritable service public de la santé de la mère et de l'enfant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

"Chers collègues, dans un contexte marqué par des problématiques sociales croissantes, un accès aux soins primaires de plus en plus difficile, la Ville de Paris doit relever de nombreux défis si elle veut assurer un accompagnement, un suivi, et soutien garantissant la santé des enfants et le bien-être des familles.

A cette fin, Paris a la chance de disposer d'un service de P.M.I. dont les atouts sont indéniables. Ce service public doit non seulement poursuivre ses évolutions pour répondre aux besoins actuels et futurs de santé, mais également être doté de l'organisation et des moyens nécessaires pour accomplir au mieux ses missions".

J'ai souhaité commencer mon intervention par ces quelques lignes reprises de l'éditorial datant de mars 2011 du Schéma départemental de la protection maternelle et infantile 2011 - 2015 signé par Jean-Marie LE GUEN, notre adjoint à la santé.

Nous partageons l'idée que pour répondre aux besoins et permettre aux services de P.M.I. de fonctionner, cela doit s'accompagner des moyens nécessaires.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur les orientations stratégiques du Schéma directeur de la P.M.I. du Département de Paris, pour la période 2013-2017.

Les neuf axes stratégiques proposés, que je ne vais pas énumérer, nous les partageons. Trois éléments attirent mon attention aujourd'hui : la question des financements et des personnels ; la nécessité de prendre en considération l'ensemble des enjeux de santé à l'échelle de la Capitale ; le rôle et l'avis des professionnels de santé sur ce dossier.

Sur mon premier point, il y a loin des objectifs aux actes, en particulier en matière de financement. Dans une politique à moyens constants, dans un contexte où l'Etat se désengage des collectivités, où le Gouvernement s'entête dans les réductions des dépenses publiques, où le projet d'acte 3 de la décentralisation ne peut que tous nous inquiéter, rien n'est dit dans ce qui nous est soumis aujourd'hui sur les moyens qui vont être alloués aux P.M.I.

Or vous le savez tous, les services de la P.M.I. manquent cruellement de personnel pour assurer leurs missions. Les sages-femmes suivent beaucoup trop de naissances, mettant en difficulté un suivi de qualité pour les nouveau-nés.

Ceci n'est qu'un exemple, nous en avons d'autres : manque de puéricultrices de secteur, manque de psychomotriciennes.

Si nous voulons remplir les objectifs du schéma, alors sans attendre nous devons engager un plan d'urgence pour recruter les professionnels médicaux, paramédicaux, psychologues, éducatifs et sociaux nécessaires. C'est une condition indispensable au bon fonctionnement des services publics aujourd'hui asphyxiés par des logiques financières. Hélas, cette nécessité est absente du schéma.

Deuxième point : la réflexion sur les P.M.I. doit se faire en lien avec le projet de la Gauche en matière de santé dans la Capitale.

Dans ce schéma, le troisième axe stratégique vise à garantir un suivi de grossesse adapté à toutes les Parisiennes. Il souligne également les difficultés des maternités hospitalières, mais, sur ce point, quelles solutions sont avancées ?

Il ne suffit pas d'acter un problème pour qu'une solution apparaisse, d'autant plus que nous avons une responsabilité forte dans ce domaine, car c'est bien la Gauche qui préside aujourd'hui l'A.P.-H.P.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Un choix est devant nous. Nous pouvons clairement nous engager dans un plan ambitieux de développement de la gynécologie et de la pédiatrie en secteur 1 ou choisir, comme le laisse à penser ce schéma, que nous accompagnions le démantèlement de l'A.P.-H.P.

C'est la première solution que la Gauche doit porter, c'est le sens du vœu que nous déposons.

J'en arrive à mon troisième et dernier point : lors du C.T.P. du 6 avril dernier, toutes les organisations syndicales qui représentent les professionnels de ce secteur ont voté contre ce projet.

Pourquoi le maintenir en l'état, alors même que les premiers acteurs concernés, les personnels de santé, nous alertent sur les problèmes de ce plan ?

Dans les services publics comme dans l'ensemble de la société, nous ne pourrons porter des projets contre ceux-là même qui sont les premiers concernés.

Pour conclure, il nous apparaît que ce schéma a, certes, des objectifs louables, mais sans moyens nécessaires, sans réflexion d'ensemble et contre les avis des professionnels de ce secteur, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui ne répondent pas aux besoins de la population parisienne.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut revoir ce schéma afin que soient clairement inscrits l'augmentation des moyens alloués aux P.M.I. et un renforcement des recrutements.

Aujourd'hui, les personnels de la Ville, les futurs parents ont besoin d'actes concrets sans attendre, c'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Parce que sa mission est de préserver les chances de chaque enfant de réaliser pleinement son développement physique, sensoriel, psychique, cognitif et social, la P.M.I. constitue l'un des principaux piliers d'un grand service public de la petite enfance que souhaite développer l'équipe municipale.

La P.M.I. à Paris, ce sont 42 centres de protection infantile départementaux, huit structures d'accueil dans les maternités de l'A.P.-H.P. et sept nouveaux centres qui doivent ouvrir prochainement, dont un dans le 13e arrondissement, ce dont je me félicite.

Dans le champ de la protection infantile, ce sont 131.000 consultations médicales, 51.000 enfants suivis et 17.000 visites à domicile. Il s'agit donc d'un acteur central du service public de la santé de la mère et de l'enfant et l'un des principaux leviers pour mettre en place et promouvoir des politiques publiques visant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et à améliorer la prévention, la santé des femmes et le suivi des enfants dès leur naissance, dans un contexte de relative dégradation de l'état de santé de cette population.

L'I.G.A.S. a en effet, à plusieurs reprises, donné l'alerte sur le recul de la prévention sanitaire en direction des enfants, le démantèlement de la Protection Maternelle et Infantile, depuis la décentralisation, les inégalités sociales de santé dans l'enfance.

Récemment, la Cour des comptes a émis un rapport inquiétant sur la stagnation de la mortalité infantile et l'augmentation des disparités territoriales pour la santé maternelle et infantile.

Au vu de ces études et des évolutions du contexte économique et sanitaire, à savoir une démographie médicale défavorable pour l'offre de soins de premier recours, notamment en pédiatrie, des sorties précoces des maternités et une prématurité croissante, la collectivité parisienne a, pour la première fois, décidé de redéfinir les enjeux et les objectifs de ce service et de se doter d'un schéma directeur départemental de la P.M.I., c'est-à-dire d'un cadre stratégique qui permettra de mieux orienter l'action des professionnels de ce secteur et de proposer une politique de santé publique transversale et globale, à destination de l'enfant et de sa famille.

Ce schéma directeur a été rédigé après un état des lieux complet de la santé de la population parisienne concernée et un recueil de données de santé des jeunes femmes réalisées par l'Observatoire régional de la Santé d'Ile-de-France, complété par une deuxième étude effectuée par le cabinet Cekoïa.

Ce schéma propose neuf principaux axes stratégiques qui visent à améliorer encore le service rendu aux familles parisiennes et notamment aux plus vulnérables d'entre elles, en réorientant certaines missions.

Je voudrais simplement insister sur deux ou trois points qui me semblent devoir être soulignés.

Le premier est le projet de création de sept territoires articulés avec ceux de la petite enfance et de l'A.S.E., qui permettra la mise en cohérence des actions de la P.M.I. avec celles des autres acteurs de la santé, qu'ils soient internes ou externes, et la nomination dans chacun d'entre eux de pilotes de territoire, médecins ou sages-femmes.

La P.M.I. sera alors mobilisée comme le pilote de la cellule de coordination des réseaux "périnatalité" du Département et de l'offre ambulatoire à Paris.

L'ouverture plus systématique et organisée de la P.M.I. vers un travail partenarial avec les autres acteurs de la santé à Paris me semble être une excellente orientation, de nature à améliorer sensiblement la prise en charge et le suivi des familles.

Dans de nombreux domaines, ces partenariats sont déjà mis en place et souvent efficaces. Il me semble néanmoins que la coordination avec certains services externes, je pense notamment à celui de la santé scolaire, pourrait être sensiblement améliorée.

Lorsque des enfants et des familles en grande souffrance sont suivis par la P.M.I. pendant les trois premières années de l'enfant, notamment quand ces enfants sont en crèche, on constate encore trop souvent une rupture de suivi et de prise en charge lors de l'entrée à l'école, faute sans doute de contacts formalisés et systématiques.

Une meilleure coordination entre les services de la P.M.I. et ceux de la médecine scolaire permettrait une continuité dans le suivi de l'enfant et le travail effectué avec les familles, ce que devrait permettre le renforcement du travail en réseau prévu dans le schéma.

Le schéma préconise également le renforcement des liens entre la P.M.I. et les maternités, à travers les structures départementales d'accueil, notamment pour les femmes fragiles ou en grande difficulté.

Je voudrais à cet égard saluer le travail tout à fait remarquable qui est mené dans ce domaine entre la maternité de la Pitié-Salpêtrière et les services de P.M.I. du 13e arrondissement, qui permettent de repérer les situations de vulnérabilité pendant la grossesse, d'assurer des visites à domicile par des puéricultrices de secteur dès la sortie de la maternité et un suivi médical et psychologique de la mère et de l'enfant et, le plus souvent, si c'est indiqué, l'accueil de l'enfant dans une crèche municipale.

Le schéma préconise d'étendre ce genre de pratiques à l'ensemble de Paris, ce qui me semble être une excellente chose.

Dernier point, le schéma prévoit également le renforcement du rôle de la P.M.I. en matière de conseil en puériculture et de soutien à la fonction parentale, ce qui me semble tout à fait essentiel.

A Paris notamment, où les jeunes mères quittent la maternité au troisième jour de l'enfant, à J3 comme on dit, et se trouvent souvent en plein désarroi avec leur nouveau-né, souvent dans une certaine solitude...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Si vous pouviez conclure, Madame LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - ... et ne sachant pas vers qui se tourner quand l'entourage familial, précieux dans ces moments-là, n'est pas présent, d'où une forte augmentation des dépressions postnatales, ce qui est une vraie préoccupation pour les responsables de la santé publique.

Je me félicite donc que ce sujet soit abordé comme un axe stratégique du schéma et en profite pour saluer le travail d'un service de l'association "Enfance et Partage" qui s'appelle "Allo Parents Bébés" et qui propose 24 heures sur 24, sept jours sur sept, une écoute téléphonique par des professionnels de la petite enfance aux jeunes mères dès J3.

Des sages-femmes, des psychologues et des professeurs, René FRYDMAN et Israël NISAND, font partie du Comité scientifique et éthique de ce service qui pourrait, me semble-t-il, être soutenu et développé à Paris en complément des services proposés par la P.M.I.

Ce schéma directeur est un document ambitieux qui confortera la place de la P.M.I. comme premier service de santé publique ambulatoire de l'enfant et de sa famille.

Je ne peux néanmoins clore cette intervention sans mentionner les problèmes de recrutement des médecins, notamment dans les crèches. De nombreux postes de médecins sont vacants depuis des mois, faute de candidats.

Il conviendra sans doute, comme le préconise du reste le cabinet Cekoïa, pour mettre en œuvre ce schéma dans de bonnes conditions, d'identifier les mesures incitatives qui permettraient de rendre plus attractives les carrières et les rémunérations des personnels de la P.M.I.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame LANG.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Madame le Président, mes chers collègues, je voudrais rendre hommage aux professionnels de la protection maternelle et infantile à Paris, ils font vraiment un travail absolument formidable. Ils le font en matière de prévention médicosociale, mais ils le font aussi - et on en parle beaucoup moins - en matière de suivi des assistantes maternelles et de suivi aussi des établissements d'accueil de la petite enfance.

Alors que le Service départemental de la protection maternelle et infantile interroge son fonctionnement pour s'adapter à un système de santé qui est en pleine évolution, je trouve que c'est indispensable, parce qu'évidemment le visage sociologique, économique et donc sanitaire des quartiers a bougé, je dirais même le visage démographique que l'on oublie un peu.

Moi qui travaille au long cours avec ces professionnels dans le 1er arrondissement dans le cadre de ma délégation, je puis vous dire que le 1er, pourtant le plus petit arrondissement de Paris, a vu sa population augmenter entre les deux derniers recensements. Il y a peu d'arrondissements qui ont suivi cette évolution ; attention aux stéréotypes.

Indispensable aussi, cette évolution, parce que la crise n'a fait que renforcer des éléments de préoccupation, qui ont d'ailleurs été pointés dans le rapport de la Cour des comptes, comme la stagnation de la mortalité infantile et comme l'augmentation des disparités en matière de santé maternelle et infantile.

Je voudrais dire que poser des éléments de diagnostic pour fonder les orientations d'un Schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile me paraît une méthode cohérente.

Je voudrais juste manifester deux regrets de taille.

D'abord, on a perdu beaucoup de temps à faire cet exercice salutaire, sans doute parce qu'on était un peu emmêlé dans les conséquences de l'acte II de la décentralisation qui avait posé les bases d'une réorganisation départementale de la P.M.I. et qu'on se posait beaucoup de questions.

A Paris, avouons-le, nous avons attendu avril 2009 pour approuver le principe d'un schéma directeur, retard d'autant plus inexplicable que, je vous le rappelle, dès 2003, l'I.G.A.S. nous avait alertés sur le recul à Paris de la prévention sanitaire en direction des enfants.

Regret, parce que si l'ensemble des professionnels a été associé au diagnostic, à l'exception, et je ne me l'explique pas, d'ailleurs, de l'Agence régionale de santé, qui est pourtant un acteur de référence dans le suivi pré et postnatal, on a insuffisamment pris en compte, cela a été rappelé par une de mes collègues, leurs inquiétudes, notamment sur l'organisation territorisalisée, qui n'est pas - les mots ont un sens - unifiée, contrairement à ce que dit le projet de délibération, mais qui est bien recentrée autour de 7 territoires, et ce, à un moment où l'on sait que les demandes de consultation de P.M.I. vont augmenter; ce n'est pas moi qui le dis, c'est un des principaux enseignements de l'audit Cekoïa que vous avez diligenté.

Si je peux comprendre qu'au nom de disparités territoriales objectives, on renforce des dispositifs de protection maternelle et infantile dans certains arrondissements - oui, c'est vrai, il y a des inégalités en matière de suivi tardif de grossesse, de taux de couverture vaccinale, par exemple -, en revanche, je trouve extrêmement préoccupant que dans 13 arrondissements sur 20, des sujets de préoccupation majeurs ne puissent être traités à proximité, et donc que la qualité du suivi, voire des soins, s'en trouve entachée.

Je voudrais parler notamment des conduites addictives, des complications dans le suivi des naissances prématurées, des conséquences absolument dramatiques du défaut de suivi de la contraception ; nous détenons à Paris le triste record national de l'I.V.G., et, n'en déplaise à M. BOUTAULT, ces problèmes, je peux vous l'assurer, ne sont absolument pas territorisalisés, il n'y a pas un Est précaire et un Ouest ou un Centre qui sont des nantis.

Pour autant, vous voyez que je ne suis pas quelqu'un de partisan, avec mon groupe, je prends acte des orientations du Schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile qui souhaite renforcer ce qui doit demeurer un service de santé publique ambulatoire de l'enfant et de la famille à Paris, un service de premier rang.

Nous voterons donc ce Schéma, nous le voterons au bénéfice du doute, avec des points de vigilance particuliers, car ce que nous votons, ce sont bien des orientations, ce n'est pas une organisation, nous attendons des éléments d'expertise et d'analyse, peut-être un deuxième projet de délibération, peut-être un point de communication, Madame la Présidente, Monsieur l'adjoint au Maire chargé de ces questions, sur les moyens financiers, sur l'organisation - l'étude Cekoïa a pointé du doigt la délicate question des horaires -, sur les moyens humains - il faut,

pour la P.M.I. une politique de ressources humaines extrêmement attentive - et sur l'accompagnement au niveau des arrondissements.

Des réponses apportées à ces questions dépend l'effectivité d'un service de protection maternelle et infantile de qualité, en particulier à l'égard des populations les plus fragiles, que l'on trouve, hélas, dans tous les arrondissements.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne à présent la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Rapidement, Madame la Présidente.

Il n'est évidemment pas nécessaire de se convaincre à quel point la question de la P.M.I. est primordiale à Paris, la question de la périnatalité, des femmes, de l'accompagnement pendant et aussi après la grossesse, est primordiale.

Je voulais, cependant, rappeler à quel point nous avons une impérieuse nécessité de réussir en matière d'accompagnement des femmes...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - S'il vous plaît!

Monsieur MARTINS?

M. Jean-François MARTINS. - Je voulais donc vous rappeler quelques éléments qui doivent nous inciter à réussir en matière de périnatalité et de P.M.I.

Tout d'abord, c'est, je l'ai déjà évoqué dans cette Assemblée, le taux de mortalité maternelle qui est, vous le savez, probablement 30 % plus élevé en Ile-de-France qu'ailleurs en France et le B.E.H. (Bulletin épidémiologique hebdomadaire) d'avril 2010 venait même démontrer que cette surmortalité en Ile-de-France était due à l'organisation des soins, donc nous avons une responsabilité politique à regarder ces fermetures d'établissements, notamment ces concentrations, ce que M. BOUTAULT a appelé les "usines à bébés", ces établissements comme dans le 14e, à Port-Royal, à qui on fixe des objectifs de 6.000 naissances par an, qui doivent évidemment nous interroger sur l'adaptation entre un tel objectif et la qualité d'accueil dans les maternités dans de telles conditions, notamment quand le nombre de personnels ne suit pas.

C'est évidemment une priorité pour Paris également, parce que, et nous en avons déjà débattu, la question de la place des familles dans Paris, de maintenir les familles dans Paris, se jouera aussi sur notre capacité à accompagner les familles qui ont un projet d'enfant et qui ont un jeune enfant à avoir tous les services publics, les équipements qui leur permettent de faire face à cette grossesse et à ces premiers mois de la vie de leur enfant dans la sérénité et la quiétude pour toutes les familles, qu'elles en aient les moyens ou pas, et la P.M.I. est évidemment importante.

Il y a un troisième enjeu, on n'en a peut-être pas assez parlé ces dernières années : un recul de la couverture vaccinale des jeunes enfants, en particulier sur la rougeole, qui a provoqué un pic de rougeole assez inattendu en 2011, dû a, finalement, peut-être, une baisse de vigilance de la part des acteurs de santé, des associations, et sur laquelle nous devrons donc réinsister et la P.M.I. aura aussi ce rôle, je crois, de soutenir les campagnes de vaccination.

Enfin, je voulais dire un dernier élément, parce que c'est plus récent et c'est assez choquant pour ceux qui ont eu affaire à cela, c'est un dispositif qui s'appelle "Prado", dispositif qui incite les femmes à un retour précoce et anticipé à domicile après l'accouchement.

Peut-être vous ne le savez pas, mais la durée moyenne de ce que l'on appelle les "suites de couche" après l'accouchement est de quatre à cinq jours, en moyenne recommandée, et depuis désormais deux ans, il y a un programme de la Sécurité sociale qui invite des personnels de la Sécurité sociale, pas des médecins, pas des sagesfemmes, pas des infirmières, pas des puéricultrices, à faire le tour des chambres et à proposer aux femmes qui sont volontaires de rentrer plus tôt, parce que cela fait des économies de soins. Ces gens vont donc faire le tour des salles et des salles de naissance en proposant cela aux femmes à J2, c'est-à-dire au deuxième jour après la grossesse, ce qui est à la fois médicalement dingue, humainement assez brutal et d'une logique strictement économique et financière assez désastreuse.

On est là, évidemment, à l'inverse de ce que veut faire, je l'espère, ce plan de P.M.I., c'est-à-dire un accompagnement humain digne des premiers jours de naissance, des conseils en lactation, des conseils sur comment vivre les premiers mois et le premier sommeil de l'enfant, et de ce point de vue, le renforcement et

l'ambition de ce plan P.M.I. me paraît typiquement à même de proposer un autre modèle que le modèle du "Prado" que je viens d'évoquer.

Il y a, cependant, me semble-t-il, deux éléments manquants, Monsieur LE GUEN, et j'espère que vous pourrez nous apporter des solutions sur le sujet.

Le premier est que la P.M.I. ne pourra pas accompagner toutes les femmes, que ce soit pendant la grossesse comme après, et je crois qu'il y a quand même un besoin, y compris pour celles qui ne sont pas naturellement ou plus directement bénéficiaires de la P.M.I. d'avoir un accompagnement à domicile, et notamment en libéral, et on a un déficit majeur de sages-femmes en ambulatoire à Paris, qui peuvent faire des soins à la fois pendant la grossesse et après et faire de l'accouchement à domicile, comme un grand nombre de nos pays européens, et aussi du conseil en puériculture. Il en manque beaucoup et je crois qu'il y a un travail à faire avec les organisations syndicales, l'ordre, peut-être, des sages-femmes, afin d'inciter ce type d'installation.

Enfin, deuxième élément, Monsieur LE GUEN, sur lequel j'espère que vous pourrez nous apporter des réponses : quand aurons-nous un plan plus large sur la périnatalité, qui nous permettra aussi de soutenir des expérimentations ? Je pense au 12e arrondissement, à la maternité des Bluets - Pierre Rouquès, qui a notamment des expériences d'accouchement comme à la maison, qui s'appellent "le calme au sein de l'hôpital", que je considère comme des initiatives intéressantes en matière de qualité de l'accouchement.

Monsieur LE GUEN, je crois que cela ferait partie des choses qui nous permettraient d'enrichir ce plan en faveur des mères et des enfants.

Merci, Monsieur LE GUEN.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole, à présent, est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le Schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile est au Conseil de Paris ce que l'Arlésienne est à Daudet : il intrigue, suscite l'intérêt, voit son principe approuvé dès la délibération d'avril 2009 et sa mise en œuvre plébiscitée quatre ans plus tard sans que ne filtre la moindre page.

Orientations stratégiques, synthèses, annexes accompagnent votre projet de délibération, mais aucune trace dudit schéma, dont vous sollicitez l'approbation sans qu'il soit soumis à notre connaissance. Le procédé étonne. A l'œuvre originale, vous substituez un "Que sais-je" succinct, un bréviaire de la "P.M.I. pour les nuls".

Il en va de même pour l'acte I présidant ce schéma, à savoir l'élaboration d'une étude épidémiologique dressant un état de santé de la population concernée qu'il eut été opportun de joindre aux documents fournis, dans un souci de clarté des débats.

Ni l'état des lieux effectué par l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, ni l'étude d'analyse de l'offre existante et des besoins recensés, rédigée par le cabinet Cekoïa et ayant conduit à la formulation des orientations stratégiques, ne nous sont communiqués aujourd'hui.

Je me réjouis, par conséquent, de l'engagement de la collectivité parisienne à suivre et compiler en continu les données épidémiologiques grâce au futur système d'information performant, tel qu'inscrit dans le marbre de la recommandation numéro 2. Si la forme fait défaut, il n'en demeure pas moins que l'initiative est pertinente, car la loi de mars 2007 relative à la protection de l'enfance renforce certes le rôle de prévention précoce de la protection infantile.

Mais pour valoriser le rôle de la P.M.I. et son organisation fonctionnelle, afin de prodiguer un service de qualité adapté aux besoins de santé identifiés, il faut une planification rigoureuse et une hiérarchisation des priorités décelées.

Sur le fond, vos préconisations réaffirment un certain nombre de principes incontestables et essentiels, mais sont affaiblies par l'absence de détails de leur application. C'est notamment le cas lorsque vous appelez de vos vœux la garantie d'un suivi de grossesse adapté à toutes les Parisiennes, qui constitue la troisième préconisation.

Ce postulat fait consensus, mais qu'entendez-vous que fasse concrètement le Département pour remédier aux difficultés des maternités hospitalières et à la pénurie de l'offre en gynécologie obstétrique libérale ? Vous savez bien que, lorsqu'est abordée la mobilisation des centres de santé qui ont déjà fort à faire pour la plupart, cela relève quelque peu du fantasme.

Ainsi à l'évocation du constat de l'avenir incertain du suivi des grossesses par les maternités, hors grossesse pathologique, aucune proposition n'est avancée. Des questions évidentes se posent pourtant, exigeant autant de réponses limpides.

L'A.R.S. adopte-t-elle une approche propre aux spécificités parisiennes d'un nombre faible de praticiens libéraux en secteur I et du besoin de formation des généralistes. Que déduire de la dissonance stratégique entre le mantra de l'A.R.S. et la ligne de conduite de la direction de l'A.P.-H.P.?

De plus, pouvez-vous nous en dire davantage sur le renforcement des moyens humains lié au projet de territorialisation ?

La problématique du maillage doit être explorée concomitamment avec celle de l'offre de prestations et des amplitudes horaires parfois inadaptées aux femmes ayant une activité professionnelle.

Cette exigence d'accessibilité globale a-t-elle été prise en compte et est-il envisagé de créer des centres à horaires décalés, comme nous ne cessons de le demander pour les crèches, ou de requérir dans cette perspective l'intervention des 15 centres associatifs en charge d'une partie de la protection infantile.

Enfin, l'ambition de garantir un suivi pédiatrique préventif pour tous les jeunes enfants afin de faire face aux enjeux nouveaux de santé publique, à l'instar de l'obésité infantile, ne pourrait-elle pas s'appuyer sur une extension du dispositif "Paris Santé Nutrition", voire le développement de partenariats avec la P.M.I. dans l'objectif de renforcer la multidisciplinarité des centres ?

Quant à la résolution de mieux faire connaître la P.M.I. au public usager ou non, elle consacre une référence laconique au relais information famille alors que l'accent devrait être mis pleinement sur ces structures de proximité.

Maison de l'enfance, Relais information famille, tous ces lieux dédiés aux familles doivent travailler ensemble avec tous les acteurs de la petite enfance, et notamment les puéricultrices de secteurs qui font un travail formidable pour une meilleure information.

Avant de terminer, je voudrais pointer du doigt l'intérêt qu'il y aurait dans le 15e à créer un centre de P.M.I. dans le quartier de Balard où de nombreuses familles se sont installées depuis une dizaine d'années et sont assez éloignées des autres centres existants.

Ce schéma, en dépit de la version expurgée qui nous est transmise, comporte de très bonnes mesures qui abondent les principes fondamentaux de la PMI, et tendent à en renforcer les modalités dans un contexte préoccupant de diminution de l'accès aux soins de santé pour les Parisiens modestes.

C'est la raison pour laquelle, malgré quelques imprécisions le groupe U.D.I. se prononcera en sa faveur.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Marie LE GUEN et pour une minute Mme Fatima LALEM.

Monsieur LE GUEN?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Madame la Présidente, je voudrais évidemment remercier tous les intervenants, chacun a pu mesurer à la fois leur engagement et leurs connaissances. Je les remercie, pour la plupart, de leur approbation et j'allais même dire je les remercie tous. Et s'il y a un certain nombre de remarques ici ou là, elles sont souvent légitimes, et appelleront de ma part des réponses, encore qu'un certain nombre de questions qui sont posées sont au-delà des capacités que j'ai de répondre aujourd'hui.

Car nous voyons bien, et Anne-Christine LANG a bien employé le terme qu'il faut, nous sommes en train de passer petit à petit d'une médecine de prévention, d'une médecine sociale, à la mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de faire en sorte, par le biais de l'organisation de la collectivité, que soit fournie à l'ensemble des mamans et à l'ensemble des enfants, une surveillance particulière, et en tout cas la coordination de l'éducation et du suivi.

Tout cela dans un contexte qui est celui que nous connaissons pour l'ensemble des professions de santé libérales, dans la Capitale, c'est-à-dire à la fois un choc démographique. Il y a en effet des problèmes avec le nombre de pédiatres, avec le nombre de gynécologues, avec le nombre d'obstétriciens, et en même temps des problèmes avec le nombre de puéricultrices et de sages-femmes.

Et ceci est doublé à Paris par un phénomène que nous commençons simplement à percevoir, c'est-à-dire la difficulté, au-delà du problème démographique, pour ces personnes de s'installer de façon libérale au sein d'une

agglomération où le foncier a le rôle que l'on connaît. On parle évidemment des professionnels intervenant en secteur 1, accessible et remboursé par la Sécurité sociale.

Cet environnement libéral est en train de poser problème, au moment même où évidemment on s'interroge sur ce que fait le secteur public, et d'une façon plus spécifique, le secteur hospitalier pour les maternités.

Parce que j'y viendrai, nous parlerons de l'Assistance publique, même si on peut imaginer, et on a imaginé à une certaine époque, qu'une partie de la prise en charge des accouchements et du suivi des grossesses soit faite à l'hôpital et non en libéral, par le biais de cliniques privées. Et on voit bien qu'au-delà et pour les mêmes raisons que celles qui ont été énoncées précédemment, il y a un problème de l'offre privée dans la Capitale.

Je ne porte pas de jugement de valeur, je constate simplement qu'il y a un affaiblissement de l'offre privée dans la Capitale, qui amène nécessairement à ce qu'il y ait des responsabilités encore plus grandes pour l'offre publique, à savoir : l'Assistance publique.

Sur ce sujet, il y a plusieurs débats.

Y a-t-il une politique volontariste de restriction de l'offre en matière de maternité au sein de l'Assistance publique dans Paris intra-muros ?

Franchement, on ne peut pas dire cela, tout au contraire, au moment où l'on a ouvert Laennec, le bâtiment à l'intérieur de l'hôpital Necker, au moment où l'on a ouvert Port-Royal, et vous connaissez les nouveaux bâtiments de Port-Royal, au moment où l'offre de santé publique est aujourd'hui renforcée.

Je ne mésestime pas, par ailleurs, les problèmes de l'Assistance publique en général en termes financiers et d'organisation.

Mais sur la question spécifique des maternités, je ne crois pas que l'on puisse parler sérieusement de recul de l'offre au sein de l'Assistance publique.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des problèmes. Plusieurs d'entre vous, Mme BECKER a d'ailleurs présenté un vœu, M. BOUTAULT a posé le problème, ont évoqué le fait de savoir ce que nous allons faire en termes de maternité de niveau 1. Et là, je dois dire que vous m'avez interpellé, mais je vous interpelle aussi à mon tour, car il faut que nous ayons une politique.

Le vœu qui nous sera présenté tout à l'heure nous propose de dire qu'il faut que l'Assistance publique renforce encore son offre en maternité, sous-entendu ne déserte pas, c'est le moins que l'on puisse dire, l'offre de niveau 1, c'est-à-dire les grossesses que vous appelez physiologiques à juste titre.

En même temps, Jacques BOUTAULT nous dit : mais ne faudrait-il pas réfléchir à des maisons de naissance ?

J'en suis plutôt d'accord.

Et en même temps, on nous dit "attention aux usines à bébés"... Ce terme qui est franchement dépréciatif pour des services qui au plan humain et au plan scientifique sont de très grande qualité. J'en veux pour preuve les témoignages qui nous arrivent, en tant qu'élus, sur ce qu'il se passe d'une façon très générale dans les maternités de l'Assistance publique.

Et donc, il faudrait sur ce point avoir une politique claire. Si l'on veut que l'ensemble des maternités soit géré au sein de l'Assistance publique, on s'oriente alors vers des maternités qui gèreront 4, 5, 6.000 accouchements.

Si l'on se prononce pour des stratégies alternatives comme celles des maisons de naissance, on s'oriente alors vers une autre politique qui ne se fera pas exclusivement dans le cadre de l'A.P.-H.P. Dans ce cas, l'A.P.-H.P. aura plutôt une vocation à faire de l'intervention médicale de niveau renforcé, bien évidemment.

Et donc, on voit que là, il y a encore des incertitudes sur ce qui pourrait être notre politique en la matière. Et nous avons en tout état de cause une difficulté parce qu'il faudra trouver les lieux, les personnels, les financements qui permettront, au sein de la ville de Paris telle qu'elle est aujourd'hui au plan foncier et au plan démographique, d'être en mesure de répondre à toutes ces questions.

Je voudrais maintenant répondre aux questions posées sur l'utilité de ce schéma directeur. On peut toujours dire qu'il arrive un peu tard. Pourquoi pas, même si je pense que la date qui a été évoquée, avril 2009, montre que nous avons fait un travail en profondeur. Certains regrettent, par ailleurs, que l'on n'ait pas bénéficié d'un plus grand soutien des personnels. Je répondrai qu'on ne peut pas confondre complètement la représentation syndicale au sein d'une organisation et le travail qui pendant deux ans a associé très largement les personnels de la P.M.I.

Ce plan stratégique n'a pas été conçu comme cela ex nihilo mais en liaison avec les personnels de la P.M.I. même si, dans le dialogue social, il y a pu avoir des blocages pour des raisons, qui ont été soulignées et que je peux comprendre, relevant de la question des moyens.

Ces moyens, évidemment, ils ne sont jamais suffisants. Encore que les restructurations que nous mettons en œuvre doivent permettre de dégager des moyens sur le territoire, de mieux mutualiser certaines fonctions, de libérer du temps, notamment pour les puéricultrices, et de pourvoir des postes de médecins et de puéricultrices. Nous avons, cela a aussi été souligné, des difficultés, non pas au plan budgétaire mais au plan de recrutement d'un certain nombre de médecins pour la P.M.I.

Nous aurons d'ailleurs à réfléchir, dans les mois ou dans les années qui viennent, à la manière dont nous gérons ces statuts médicaux dans le cadre de la Ville. Y a-t-il un problème de rémunération, d'activité, d'attractivité ? Toutes ces questions devront être posées sans tabou. Et je pense qu'objectivement ces questions se posent déjà aujourd'hui dans le fonctionnement de la Ville.

C'est le cas pour la santé scolaire, où il y a des difficultés à recruter. Sans doute que, par rapport à ce qu'il se passe ailleurs, l'activité, la rémunération et les carrières médicales, nous avons du mal à proposer des perspectives attractives. Là encore, il faudra que nous réfléchissions sans tabou, me semble-t-il, si nous voulons continuer à recruter des médecins, et j'allais dire les meilleurs, pour soigner nos enfants.

Ce Schéma doit nécessairement s'articuler avec l'Assistance publique.

Nous n'avons pas encore réussi à faire en sorte, par exemple, que l'ensemble des maternités de l'Assistance publique ait une politique cohérente sur l'ensemble du territoire parisien. Certaines maternités proposent un accompagnement de la grossesse, d'autres ne le font pas et ne s'occupent des parents qu'à la fin de la grossesse. D'autres encore proposent un accompagnement très précoce. Je crois qu'il y a un véritable besoin d'harmonisation.

Le suivi de grossesse fait l'objet de l'un des premiers points de ce Schéma directeur. Il s'agit d'une responsabilité nouvelle que prend la Ville. Nous ne prétendons pas organiser ou gérer l'ensemble des prises en charge des grossesses, mais nous souhaitons coordonner et impulser un véritable réseau de prise en charge, de façon à ce que toutes les femmes, pas simplement les femmes les plus à risque - soit par la nature médicale de leur grossesse, soit par leur situation sociale ou psychologique - puissent bénéficier d'un parcours de suivi de grossesse dans les meilleures conditions.

C'est donc une responsabilité nouvelle que nous voulons assumer. Évidemment sa mise en œuvre se fera petit à petit. Cela demande des moyens, une articulation et une cohérence avec l'Assistance publique qui n'existe pas encore d'une façon suffisante.

De la même façon nous souhaitons développer, pour toutes les femmes, et encore une fois c'est une évolution, le service de la P.M.I. Nous voulons en effet que ce service soit vraiment un service public universel, accessible à toutes les femmes. Nous souhaitons que la P.M.I. fournisse à l'ensemble des femmes une prestation en matière de puériculture, c'est-à-dire un accompagnement pour l'accueil du jeune enfant dans la famille, comme dans le suivi médical mais également préventif pour tout ce qui concerne la vaccination et la croissance Même si nous souhaitons que ce service soit renforcé en direction des jeunes femmes et des bébés qui sont les plus fragiles, soit au plan médical, soit au plan social.

Nous avons vocation à en faire un service universel, qui ne soit pas monopolistique. Nous ne prétendons pas évidemment nous substituer à la pédiatrie de ville ou hospitalière, mais nous prétendons faire en sorte que toutes les femmes qui le souhaitent puissent être accueillies.

C'est pourquoi, Madame, je vous rassure. Si nous avons noté, Madame BERTHOUT, qu'il y avait des besoins sans doute plus criants dans l'Est parisien, notre objectif et notre ambition ne sont en rien de renoncer à l'ambition de suivre les grossesses sur l'ensemble de la capitale. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que, dans tous les milieux sociaux et dans tous les arrondissements par ailleurs, il y a des problèmes de précarité psychologique, sociale, des problèmes de non capacité spontanée à organiser un accueil de l'enfant dans de bonnes conditions sanitaires, et nous avons un devoir d'avoir une offre qui s'adresse à toute la population sur l'ensemble du territoire parisien. Même si, dans un premier temps, nous essayons de compenser des retards historiques par rapport à des besoins criants qui ont été décrits d'ailleurs dans l'étude épidémiologique sur l'Est parisien.

J'ai noté également les sollicitations de Mme BRUNO sur le 15e arrondissement, quartier Balard. Donc on n'y mettra pas que des militaires, c'est une bonne nouvelle, on pourra y mettre aussi éventuellement de l'accueil pour les bébés.

Autre sujet, sur lequel ma collègue interviendra - n'est-ce pas Fatima? - vous avez posé le problème de la liaison à faire entre la problématique de la planification et la problématique de la P.M.I. bien évidemment. Encore que, nous avons fait le choix à Paris d'avoir des offres spécifiques. Je pense que Fatima rappellera pourquoi nous avons fait ce choix et pourquoi il nous parait toujours opportun, tout en disant que cela présuppose évidemment qu'il y ait des liens plus forts entre la P.M.I. et la politique de planification et les centres de planification.

Oui, nous travaillerons aussi avec les sages-femmes - je dis cela à M. MARTINS - effectivement c'est tout le problème des professions de santé libérales dans la Capitale sur lequel il faut que nous ayons une action coordonnée, ce qui est évidemment très préoccupant.

Je crois avoir répondu à un certain nombre de questions, en terminant, pour dire à notre collègue Emmanuelle BECKER que je ne comprends pas bien sa position. A partir du moment, me semble-t-il, où on approuve les principes d'un schéma directeur, il faut voter le schéma directeur, on a d'autant plus de force après pour exiger des moyens.

Si vous voulez m'aider, chers collègues, c'est plutôt en allant dans le sens de ce schéma directeur. Si aujourd'hui, par vote négatif, vous exprimez l'idée que ce schéma directeur n'a pas à être mis en œuvre, je risque de me retrouver devant des interlocuteurs qui me diront de façon parfaitement légitime, vous voyez, le schéma directeur n'est pas approuvé et donc il n'y a pas besoin de tant de moyens que cela.

J'espère qu'avec cet argument vous réfléchirez et qu'éventuellement vous vous poserez la question, à tout le moins d'une abstention qui aurait le mérite de mettre sous condition le soutien que vous apportez aux principes généraux de ce plan stratégique.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Pour compléter les réponses, la parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, j'interviens très rapidement, juste pour réagir au fait que plusieurs Conseillères et Conseillers ont parlé de planification familiale, de contraception et d'avortement, je voudrais leur dire que nous travaillons à un Schéma directeur de la planification familiale qui sera présenté d'ici, j'espère, un ou deux mois.

Pourquoi nous avons fait ce choix ; bien que la planification familiale est inscrite historiquement d'un point de vue administratif et juridique dans la P.M.I., nous avons fait le choix de faire apparaître la mission de planification familiale parce que je crois qu'il est grand temps que nous puissions envisager les droits sexuels et reproductifs des femmes et leur santé, indépendamment de leur statut de mère et de femme enceinte, d'une part.

D'autre part, nous considérons que la planification familiale, avec toute sa dimension d'information et de prévention, concerne aussi totalement et entièrement les hommes.

Donc, les centres de planification que nous avons ouverts et ceux que nous gérons sont appelés à renforcer leur action en direction, notamment, des jeunes garçons.

Voilà pourquoi nous avons fait le choix d'identifier un travail à part dans le cadre d'un schéma d'orientation de la planification familiale.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par Mme Emmanuelle BECKER et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 10 G).

Je mets, à présent, aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 17 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions?

Il est voté à l'unanimité... Il y a une abstention ? Contre pour le groupe Communiste, je croyais que vous étiez revenus sur votre vote.

Il est voté, mais avec un contre du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 17 G).

Merci.

2013 DDEEES 59 G - Subvention et convention (1.500.000 euros) avec le C.R.O.U.S. de Paris pour la réhabilitation du centre sportif universitaire Jean Sarrailh.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous passons en 2e Commission avec le projet de délibération DDEEES 59 G accordant une subvention au C.R.O.U.S. de Paris pour la réhabilitation du centre sportif universitaire Jean Sarrailh.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Juste quelques mots pour vous rappeler, mes chers collègues, si c'était nécessaire, ce que représente le centre Jean Sarrailh du C.R.O.U.S. de Paris, qui est un bâtiment emblématique du Quartier Latin, qui a été construit entre 1958 et 1962 dans le 5e arrondissement, au-dessus de l'arrêt du R.E.R. Port-Royal.

Il s'inscrit dans une longue tradition historique d'accueil des étudiants français et étrangers venus suivre une formation universitaire en Sorbonne et, naturellement, plus largement à tous les étudiants travaillant à Paris.

Il comporte des bureaux administratifs, naturellement des services d'accueil d'étudiants, des restaurants, des logements étudiants (185), des logements de fonction et surtout 9.400 mètres carrés d'installation de sports universitaires.

Evidemment, ce bâtiment emblématique vieillit et il a été naturellement rénové par tranche, année après année. Cette fois-ci, nous devons voter un projet de délibération de 1,5 million d'euros afin de mettre aux normes le dernier étage de ce bâtiment pour permettre une continuité dans l'année de la pratique des sports collectifs en salle, actuellement difficile en hiver du fait de la vétusté du bâtiment.

Je voulais dire à Didier GUILLOT combien nous sommes préoccupés par la mise aux normes de ce bâtiment et combien nous sommes encouragés de voir que ce projet de délibération va permettre d'y répondre.

Merci beaucoup.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Pour répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, vous le savez, dès 2001, la Ville et le C.R.O.U.S. de Paris se sont engagés ensemble dans un programme de création et de rénovation des équipements de vie étudiante parisiens.

Cet engagement illustre la nécessité d'une collaboration étroite entre tous les acteurs de la vie étudiante pour mener à bien les projets du Plan Campus, nécessité bien comprise d'ailleurs par la Ministre Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui veut redonner aux collectivités locales toute leur importance en matière de politique de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme elle l'a encore rappelé mardi dernier à la Cité internationale universitaire de Paris.

Pour reprendre ses mots : "Rien n'est possible dans le Plan Campus sans les collectivités locales". C'est exactement le problème que l'on a connu depuis quatre ans du côté de la Ville et de la Région Ile-de-France.

Le projet de subvention qui vous est soumis aujourd'hui en est donc la première et la meilleure illustration. Dans la continuité des investissements déjà consentis par la Ville pour la première phase de rénovation du centre Jean Sarrailh en 2002-2003, il permettra de financer à hauteur de 1,5 million la réhabilitation des équipements sportifs.

Ce projet a trop longtemps été retardé par le dogme exclusif du tout P.P.P. défendu par le précédent Gouvernement.

Soucieuse des enjeux de vie étudiante, Geneviève FIORASO a donc inscrit le centre Jean Sarrailh comme l'un des sites prioritaires de 2013 dans le cadre du Plan Campus.

Ce lieu est l'un des points centraux de la vie étudiante à Paris, il est au cœur du Quartier Latin et sur la ligne B du R.E.R., l'axe des pôles universitaires et étudiants, identifié justement par l'équipe d'architectes urbanistes missionnée par le Département de Paris pour rendre visible le campus parisien.

C'est la plate-forme multiservices historique du C.R.O.U.S. et de la vie étudiante parisienne. Son centre sportif a un rôle majeur à jouer dans la dynamisation du sport universitaire de Paris.

Il permet la pratique d'une grande variété de disciplines individuelles et collectives et accueille chaque année plus de 800 étudiants. De nombreux événements et compétitions universitaires s'y déroulent chaque année, c'est dire si le projet de rénovation du dernier étage du centre est attendu depuis longtemps par la communauté universitaire.

Je veux d'ailleurs dire ici que le sport est un élément clef du bien-être étudiant, cela a été signalé lors du rapport d'"Etudiant de Paris - Le Conseil" consacré au bien-être étudiant il y a deux ans. L'implication de la Ville aux côtés du C.R.O.U.S. et des universités en la matière est donc tout à fait naturelle.

Je vous donnerai deux exemples de cette implication :

La Ville s'est engagée aux côtés de la C.I.U.P. pour permettre la préservation et la rénovation des équipements sportifs universitaires présents dans son parc (c'était d'ailleurs l'objet d'une délibération au dernier Conseil de Paris) : les terrains de football et de rugby, et plusieurs courts de tennis.

Dans un tout autre registre, la Ville est partenaire du challenge du Monde des Grandes Ecoles et des Universités qui se déroulera le 1er juin au stade Charléty. Elle parrainera d'ailleurs cette année l'une des épreuves sportives.

Je vous invite donc à venir fêter le sport universitaire à Paris le 1er juin, en compagnie de futurs champions "made in Paris" et, d'ici là, à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 59 G.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2013, DDEEES 59 G).

2013 DDEES 39 G - Subventions avec conventions (756.230 euros) relatives aux soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité "Cap Digital Paris Région", "Systematic Paris Région" et "Advancity", déposés au 15e appel à projets du Fonds Unique Interministériel (F.U.I.).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 39 G qui est relatif au soutien aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité "Cap Digital Paris Région", "Systematic Paris Région" et "Advancity".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, autant dire tout de go qu'il est hors de question, pour nous, de voter ce projet de délibération.

D'abord, nous sommes en désaccord profond avec ces pôles de compétitivité. Toute la logique qui sous-tend la démarche est celle de la mise en concurrence des territoires et donc le renforcement de l'attractivité de l'Ile-de-France et de Paris.

Au nom de quoi faudrait-il que Paris et la Région soient plus attractifs que les autres territoires? Car comprenez bien, tant que vous inscrirez les politiques de l'emploi dans cette logique de l'attractivité, vous vous inscrirez dans la concurrence et donc celle-ci, forcément, se fera au détriment des autres territoires.

Cette logique ne peut être la nôtre, aucun élu s'inscrivant à gauche, partageant l'idéal républicain et les principes de solidarité ne devrait d'ailleurs l'accepter.

A quand, mes chers collègues, des politiques de coopération au service d'un maillage sur l'ensemble des territoires d'une activité économique répondant aux intérêts écologiques et sociaux? Qui plus est d'une activité économique socialement novatrice, de type coopérative, de l'économie sociale et solidaire et pas uniquement ou principalement des entreprises privées, lucratives, sans fonctionnement coopératif ni démocratique en leur sein, sans redistribution des richesses produites entre celles et ceux qui y ont travaillé, sans garantie de réinvestissement immédiat dans le développement de l'activité.

De plus, regardons plus précisément ce qu'il nous est demandé de financer dans ce projet de délibération qui est quand même d'un montant bien élevé, de 756.230 euros.

Alors, je commencerai par le positif.

Il y a certains projets, le projet Symbio, qui sont fort intéressants, mais qui mériterait par ailleurs des notes un peu plus explicatives pour que les élu-e-s puissent se prononcer en connaissance de cause.

De quoi s'agit-il? L'agence X-TU travaille depuis plusieurs années, avec notamment l'architecte Anouk LEGENDRE, à la possibilité d'élever des façades usines qui rendraient la ville productrice de ses propres besoins, notamment via la culture de micro algues sur des doubles murs-rideaux photosynthétiques, ces micro algues produites peuvent être utilisées sur le marché des ingrédients de spécialités pour l'alimentation humaine et animale.

Ces cultures de micro algues en façade pourraient par ailleurs présenter des hautes performances environnementales pour les bâtiments neufs, comme pour les constructions.

Nous n'avons cependant pas encore de bilan énergétique lié à l'évaluation de l'énergie grise du système de fonctionnement hydraulique qui est nécessaire pour les vidanges fréquentes de ces parois murales.

C'est le positif.

Mais il y a dans ce projet de délibération un autre projet, qui lui nous a fait bondir, il s'agit de soutenir la P.M.E. "Work4" pour le projet collectif "Sonar" pour un montant d'aide de 362.509 euros.

Le projet "Sonar" cela signifie, excusez mon accent déplorable en anglais, "sourcing and automated recruitment" et, dans notre belle langue académique, il s'agit d'outils automatisés pour mettre en relation efficacement des candidats avec leurs recruteurs.

"Work4 Labs" aide les entreprises à "tirer parti des médias sociaux comme Facebook et Twitter pour trouver, engager et embaucher les meilleurs candidats".

Cette entreprise est basée à San Francisco et a également des bureaux à Paris. Le rôle est de permettre aux entreprises de toutes les tailles de créer un site de carrière personnalisable social sur Facebook.

On s'apprête donc, mes chers collègues, à verser plus de 300.000 euros à la filiale parisienne d'une multinationale américaine pour faire, au final, le travail de Pôle Emploi!

Et que nous dit le cabinet de M. MISSIKA, lorsqu'on essaie d'avoir de plus amples explications ? Eh bien, qu'il faut reconnaître que Pôle Emploi n'est pas efficace et manque totalement de capacité d'innovation en la matière...

Mais que se passe-t-il, mes chers collègues, à Pôle Emploi, que nous dénoncions sous les gouvernements SARKOZY mais qui se poursuit de plus belle depuis que la majorité a changé? Eh bien, que se passe-t-il à Pôle Emploi? Eh bien, pourquoi ce service public ne serait-il pas capable d'innover et de permettre ces améliorations de mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les employeurs via les réseaux sociaux, si c'est la méthode miracle innovante, au point qu'il faudrait nécessairement en appeler au service lucratif, mais néanmoins subventionné par la collectivité, dont, par ailleurs, on ne sait rien des partenariats éventuels des services publics? Mais peut-être allez-vous nous le préciser...

Mes chers collègues, les politiques d'austérité de l'Etat ne cessent de réduire les moyens et de fermer des agences, de réduire les postes, refusent d'augmenter les salaires et dégradent les conditions de travail des professionnels de Pôle Emploi, ce qui dégrade également de manière catastrophique les conditions d'utilisation des usagers.

L'urgence, c'est que l'Etat accorde les moyens nécessaires à Pôle Emploi d'assurer correctement sa mission de service public, notamment en effectifs suffisants pour permettre de recevoir et traiter dans de bonnes conditions les demandes de tous les privés d'emploi.

Et l'Etat, qui le dirige actuellement ? Eh bien, principalement le Parti Socialiste et "Europe Ecologie - Les Verts", donc demandez à vos amis de prendre les bonnes mesures pour rendre Pôle Emploi efficace et innovant, en stoppant ces politiques d'austérité, pas simplement d'ailleurs dans l'intérêt des entreprises mais d'abord et avant tout dans l'intérêt des demandeurs d'emploi.

Donc, franchement non ! Ce projet "Work4" nous semble être une provocation et nous ne pouvons le soutenir.

Je vous en remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - J'ignorais que j'étais un provocateur à ce point-là, mais je voudrais remercier d'abord Danielle SIMONNET de son intervention, de sa remarquable intervention qui permet de mettre en valeur un projet de délibération qui est un projet de délibération important.

Je voudrais aussi lui dire que les pôles de compétitivité ont été conçus dès l'origine comme des lieux où se développait une logique de coopération ; et de coopération notamment entre les "start-up", donc les jeunes pousses en français, et les laboratoires publics. C'est même le principe de ce système de financement Fonds Unique Interministériel, où le Conseil général, la Région et l'Etat cofinancent des projets de recherche et développement, qui sont des projets coopératifs, des projets d'innovation ouverte, permettant à différentes entreprises de pouvoir utiliser des technologies innovantes.

Puisque vous parlez de ce projet "Sonar", je vais vous en dire quelques mots, ne serait-ce que parce que c'est un projet tout à fait intéressant et tout à fait innovant.

D'abord, c'est un projet qui associe des organismes publics : le C.N.R.S., le laboratoire LIMSI à l'Université de Paris Sud, l'Université Paris 8 et deux "start-up" parisiennes. Je dis bien "deux start-up", ce ne sont pas de grands groupes et je dis bien "parisiennes" parce que si l'une de ces deux "start-up" est basée à la fois à Paris et à San Francisco, c'est, à l'origine, une entreprise parisienne qui, parce qu'elle a grandi et qu'elle a grandi très vite, a pu ouvrir des bureaux à San Francisco.

D'ailleurs, je prends très souvent cet exemple de cette entreprise "Work4 Labs", et non pas "Work4", pour illustrer l'intérêt d'une coopération entre le Département de Paris et la Ville de San Francisco.

Ce projet "Sonar" traite d'une problématique d'intérêt général, qui est le chômage, et il permet de développer un outil qui permet de réaliser plus efficacement un recrutement en ligne ou une recherche d'emploi en ligne.

Vous n'ignorez pas, chère Danielle SIMONNET, qu'au-delà de la préoccupante pénurie d'offres d'emploi dans laquelle vit notre pays, il y a également chaque jour des offres d'emploi qui ne trouvent pas preneurs, faute de mise en relation convenable entre les offreurs d'emploi et les demandeurs d'emploi disposant du bon profil. Cette inefficacité de la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi coûte des millions et des millions d'euros à la collectivité publique.

Le marché de l'emploi a également connu une évolution extrêmement importante au cours de ces 15 dernières années, avec l'essor du recrutement en ligne. Je vais citer une étude de l'Institut C.S.A. qui date de janvier 2012, dans laquelle 2 Français sur 3 déclarent avoir déjà consulté des offres d'emploi sur Internet ; 44 % y ont répondu ; 31 % des personnes interrogées affirment même avoir trouvé un emploi grâce à Internet.

Cette révolution numérique, c'est un fait et ce fait doit être reconnu.

Le problème est que, aujourd'hui, les outils numériques qui sont mis à disposition des recruteurs, comme des candidats, sont encore très loin d'être parfaits.

D'une part, les utilisateurs, qu'ils soient recruteurs ou en recherche d'emploi, sont éparpillés en une multitude d'acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels, comme Pôle Emploi, de structures génératrices de masse, comme l'A.P.E.C. ou Monster, ou de nombreuses petites structures spécialisées, comme les cabinets de recrutement ou les sites spécialisés. Ce qui veut dire que, pour le demandeur d'emploi ou pour l'offreur d'emploi, il faut saisir sur chaque site énormément de documents pour avoir une audience maximale.

Deuxièmement, ces sites ont l'inconvénient, dans la mise en relation entre l'offre et la demande, d'utiliser des critères assez simplistes, tels que la présence ou non d'un mot clé exact ou d'une zone géographique.

Que proposent les partenaires de ce projet "Sonar"? Ils proposent de faire progresser ces outils technologiques, ces outils numériques, en appliquant des techniques d'intelligence artificielle et des techniques web. Ce qui veut dire que, pour un recruteur, il sera possible de saisir une fois pour toute son annonce, de façon structurée dans cet outil et, au fur et à mesure, cet outil permettra de fournir des conseils pour améliorer l'annonce. Et l'outil automatisera la publication sur chacun des sites dans le format le plus adapté.

Si vous voulez, pour un candidat, c'est un énorme progrès que de pouvoir utiliser un outil comme celui-là.

Quelques mots sur les partenaires du projet :

- Le laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis et le LIMSI sont spécialisés dans le traitement automatisé du langage écrit et de la logique floue.
- Multiposting est une "start-up" parisienne spécialisée dans la diffusion d'offres d'emploi vers plusieurs canaux. Cette "start-up" a connu une croissance exceptionnelle depuis sa création en 2008. Elle a crû presque de 100 % chaque année. En 2012, j'espère que ce chiffre ne vous choquera pas, Madame SIMONNET, Multiposting a traité près de 4 millions d'offres d'emploi, soit un peu plus que Pôle Emploi.
- Work4 Labs, créée il y a tout juste un an, est spécialisée dans le recrutement sur les réseaux sociaux et elle est déjà numéro un du recrutement sur Facebook. C'est une entreprise qui est passée de 0 à 80 emplois et qui a autant d'emplois à Paris qu'à San Francisco.

Alors, vous insistez, et je partage votre préoccupation, sur la nécessité d'avoir un service public de l'emploi de qualité. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on estime à 30 ou 40 % la proportion d'emplois traités par Pôle Emploi. Il me semble d'abord qu'il n'y a rien de mal à optimiser pour nos concitoyens les mécanismes des 60 à 70 % restants.

Par ailleurs, le service public de l'emploi utilise des systèmes d'information automatisés qui ont tous été réalisés par des entreprises privées.

En faisant progresser la R&D dans le domaine on peut raisonnablement espérer que ces avancées bénéficieront aux usagers de Pôle Emploi lors des prochains appels d'offres que lancera cet organisme, pour faire évoluer ce système.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de voter ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 39 G.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 39 G).

2013 DDEES 53 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Plate-Forme du Commerce Equitable" (18e), subvention (14.000 euros) à la Fédération Artisans du Monde (94).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose que nous examinions le projet de délibération DDEEES 53 G. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'association "Plate-Forme du Commerce Equitable", dans le 18e arrondissement, et une subvention à la Fédération Artisans du Monde.

La parole est à M. Loïg RAOUL.

M. Loïg RAOUL. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, oui, très brièvement mais j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération car, plus que jamais, je crois, les notions de responsabilité et de transparence doivent nous interpeller.

Les événements des derniers mois dans l'actualité ont révélé, aux dépens de certains de nos compatriotes, des parcours pour le moins étonnants de nos aliments jusqu'à nos assiettes. De la même façon, un article du Monde du 16 avril dernier nous apprend que les 20 plus gros négociants de matières premières au monde ont empoché près de 250 milliards de dollars - cela fait à peu près 191 milliards d'euros - au cours de la dernière décennie, devant même les géants du secteur automobile ou bancaire.

Au cours de la même période, dans le même temps, un nombre considérable de petits producteurs, dans les pays émergents, connaissent des situations extrêmement difficiles, quittent leur exploitation pour rejoindre ce qu'on a parfois du mal à continuer d'appeler une ville, et viennent ainsi grossir les rangs de la pauvreté. En ce gardant, bien évidemment, de toute caricature bien-pensante, imaginons un instant les conséquences pour leur famille et leur communauté.

Il est donc primordial d'inviter les Parisiennes et les Parisiens à adopter des gestes de consommation responsables, et cela, au quotidien. Ce n'est pas la même chose d'acheter un paquet de café ou de chocolat issu du commerce équitable qu'un produit ayant enrichi une succession d'intermédiaires, dont la grande valeur ajoutée se réduit souvent à celle du seul calcul de la marge d'exploitation sur le dos de travailleurs pauvres.

Je tiens donc à apporter mon soutien plein et entier à ce projet de délibération, prévoyant l'octroi de deux subventions à deux structures exemplaires qui favorisent la promotion des produits issus du commerce équitable.

Invitons les Parisiennes et les Parisiens à profiter, d'ailleurs, des dizaines d'événements qui auront lieu près de chez eux au cours de la quinzaine du commerce équitable, qui démarrera le 4 mai prochain ; j'invite les élus de cette Assemblée, notamment, s'ils ont le temps et le peuvent, à la Fair Pride, qui aura lieu le 5 mai prochain, qui défilera du 20e au 4e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur RAOUL.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, mes chers collègues, merci à Loïg RAOUL pour son intervention et son soutien à ce projet de délibération qui, effectivement, attribue deux subventions, l'une à "Plateforme du Commerce Equitable" et l'autre à la "Fédération Artisans du Monde", bien connue de nous tous.

En février dernier, j'avais eu l'occasion de rappeler les trois axes d'intervention de la Ville de Paris en faveur du commerce équitable :

- premièrement, une politique d'achat responsable, volontariste, de la part de la Ville, et je salue le travail que nous menons ensemble avec Camille MONTACIÉ s'agissant des achats de la Ville ;
- deuxièmement, un soutien aux opérations qui visent à promouvoir le commerce équitable auprès du grand public ;
 - enfin, un soutien aux têtes de réseau qui structurent ce secteur.

Ce projet de délibération s'inscrit donc bien dans notre politique en faveur du commerce équitable.

Tout d'abord, il vise à attribuer une subvention à "Plate-forme du Commerce Equitable", qui est le collectif de concertation et des représentants des principaux acteurs du commerce équitable, puisqu'elle représente 80 % des acteurs du secteur.

C'est cette plate-forme qui pilote l'organisation de la quinzaine du commerce équitable, évoquée par Loïg RAOUL, qui se tient chaque année les 15 premiers jours du mois de mai.

Cette année, par ce projet de délibération, nous renforçons notre partenariat avec cette plate-forme, qui a accentué son action pour informer et sensibiliser les Parisiens sur la consommation responsable.

Ensuite, je vous propose de voter l'octroi d'une subvention à la "Fédération Artisans du Monde" pour l'organisation de la FairPride qui vient d'être évoquée, qui est un événement festif dont l'objectif est de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiennes aux modes d'échanges justes, ainsi qu'à la consommation responsable.

L'an dernier, ce sont plusieurs milliers de personnes qui ont participé à ce défilé. Cette année encore, je vous invite à nous rejoindre le 5 mai entre la place Gambetta, dans le 20e arrondissement, et la place Baudoyer, devant la mairie du 4e; nous traverserons les 11e et 3e arrondissements.

J'en profite pour rappeler que le Département de Paris, du fait de sa politique, a vu sa labellisation en territoire de commerce équitable renouvelée cette année, ce qui salue le travail effectué par le Département de Paris en faveur du commerce équitable.

J'invite mes chers collègues qui ne seraient pas encore totalement convaincus par le commerce équitable à venir goûter quelques plaquettes de chocolat équitable que je tiens à leur disposition.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 53 G.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 53 G).

Je vous remercie.

2013 DDEEES 49 G - DASES 200 G - Subvention et participation (127.500 euros) et avenant à la convention avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint Simon" (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 49 G - DASES 200 G. Il s'agit d'une subvention et d'une participation à la convention avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon", dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Madame la Présidente, très rapidement, je voulais souligner que, bien entendu, je soutenais ce projet de délibération, le travail accompli par la Fondation étant excellent en ce domaine.

Je voulais simplement rappeler que dans le 20e arrondissement, nous avons été désagréablement surpris par la décision subite de la Fondation de se retirer du centre social du Sud du 20e arrondissement, dans un quartier qui connaît de très grands problèmes de paupérisation, et donc dans un quartier où la présence d'un centre social est plus que nécessaire. Nous avons été surpris par la façon dont nous avons été mis devant le fait accompli, plus par la méthode que par le fond. Je peux comprendre que la Fondation rencontre des difficultés à tenir ce centre, car c'est toujours compliqué et lourd à gérer, mais la façon dont la décision a été prise était très brutale, et j'ajoute également que nous soutenons le groupe des bénévoles et les salariés de ce centre social, mais, surtout et avant tout, nous souhaitons qu'un centre social soit préservé dans ce quartier qui en a besoin.

Je tiens à rappeler aux associations et aux fondations, que le Département de Paris n'est pas qu'un guichet qui délivre des subventions, nous ne sommes pas là que comme "pousse subvention", il faut aussi nous appeler quand il y a des difficultés, avant de mettre la clef sous la porte, et pas après, pour que nous puissions envisager des mesures d'urgence.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

La parole, à présent, est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est exactement dans le même esprit, nous avons abordé ce sujet au Conseil d'arrondissement et nous étions unanimes pour dire qu'il était déplorable qu'une fondation, du jour au lendemain,

sans se donner la peine de prévenir les élu-e-s, les représentants de la collectivité, qui, pour autant, participait à soutenir financièrement ce centre social... Il était déplorable de voir que la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" ait décidé de se retirer de ce centre social.

Il serait quand même bon que, du coup, nous réfléchissions : comment des structures, au statut associatif, peuvent, à un moment donné, toucher un certain nombre de financements pour mener des activités ? Ici, dans le projet de délibération, il s'agit de poursuivre les activités menées dans le cadre de la plate-forme de service à la personne, qu'elle a initiée depuis 2008.

Visiblement, nous sommes satisfaits de la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" dans la gestion de cette plate-forme, mais, visiblement, la Fondation de la Croix Saint-Simon, elle aussi, puisqu'elle abandonne le centre social parce qu'elle estime que c'est une activité trop coûteuse et elle garde d'autres activités d'intérêt général, social, mais qui, visiblement, le sont moins à ses yeux dans sa comptabilité. Cela pose quand même débat.

Est-ce que l'on peut, à un moment donné, accepter que des structures, du jour au lendemain, cassent une structure associative et d'implication citoyenne sur un quartier, mais pour autant, sans être le moins du monde inquiétées, puissent continuer à répondre à d'autres sollicitations de notre collectivité, ici pour une plate-forme de service à la personne, cela aurait pu être autre chose ? On devrait s'interroger.

Nous soutiendrons ce projet de délibération, mais je pense qu'il était important que nous exprimions notre plus vif mécontentement vis-à-vis de la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" et que nous demandions également à l'ensemble des adjoints concernés par cette Fondation que l'on réfléchisse aussi sur les rapports qui permettent, tout d'un coup, à une fondation d'accepter de se préoccuper de ci ou de cela parce que cela semble économiquement viable et, tout d'un coup, de se défaire d'un quartier, d'une structure de démocratie locale aussi essentielle que peut représenter un centre social.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Comme l'ont rappelé Frédérique CALANDRA et Danielle SIMONNET, les centres sociaux parisiens sont des acteurs tout à fait essentiels pour le développement du lien social, qui est indispensable à la cohésion de notre cité, et ils permettent de lutter contre l'isolement des plus fragiles, d'aider les familles à s'intégrer à la vie du quartier et d'accompagner les usagers dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Je peux vous assurer que l'ensemble de l'Exécutif regrette la décision de l'association et Myriam EL KHOMRI, en lien avec la mairie du 20e arrondissement, la C.A.F., la DASES, la Fédération des centres sociaux, est particulièrement vigilante à la gestion de cette période très délicate pour les usagers du centre social. C'est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement investis, avec Christian SAUTTER, avec Gisèle STIEVENARD, et nous suivons le travail qui est fait avec la Fédération des centres sociaux, avec la DPVI, qui commencent à accompagner les bénévoles qui souhaitent créer une association pour faire perdurer le centre social. Donc, nous sommes vraiment dans une identification de ces ressources locales pour réorienter le public, à partir de septembre prochain, et tout cela est en cours de travail. Je voulais vraiment vous dire que la Ville est particulièrement vigilante aussi quant au devenir des salariés.

Concernant plus particulièrement l'action de la fondation Croix Saint-Simon, qui fait l'objet de ce projet de délibération, il est porté par le pôle formation de la Fondation et évidemment n'est pas remis en cause par la fermeture du centre social.

Nous avons un projet de plateforme de services à la personne qui s'appuie sur des relais d'auxiliaires parentales qui sont dédiés à la petite enfance, et aussi un relais d'auxiliaires de vie pour l'aide à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés.

Voyez à quel point cette action conduite est utile.

Donc, nous avons besoin de soutenir ce projet de délibération et je vous invite à le voter favorablement.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 49 G - DASES 200 G.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 49 G - DASES 200 G).

Je vous remercie.

2013 DPE 37 G - Avis du Conseil de Paris sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous examinons en 4e Commission le projet de délibération DPE 37 G. Il s'agit de l'avis du Conseil de Paris sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente.

Le S.D.A.G.E. actuel a été adopté en 2009 et court jusqu'en 2015 et le nouveau schéma, dont le travail a déjà commencé, dans le cadre duquel la Ville apporte sa contribution, couvrira la période 2016-2021.

Le S.D.A.G.E. actuel prévoit d'atteindre en 2015 le bon état écologique des deux tiers des masses d'eau du bassin Seine Normandie. Pour un bassin comme celui-ci, qui est particulièrement impacté par les activités humaines, cet objectif ne sera certainement pas atteint, hélas! Le bilan à mi-parcours du S.D.A.G.E. précise d'ailleurs que certaines thématiques sont à la traîne, comme la lutte contre les pollutions diffuses ou l'amélioration et la restauration des milieux aquatiques. Or, ces sujets nous paraissent particulièrement fondamentaux.

Pour cela, nous ne pouvons que souscrire à l'avis formulé par le Département de Paris. Cet avis insiste, entre autres, sur la nécessité de lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. C'est une urgence et nous pensons, comme nombre d'associations, que la politique du Gouvernement consistant à laisser les filières agricoles décider pour elles-mêmes de la baisse de produits phytosanitaires à appliquer n'est pas opportune.

Il s'agit d'un renoncement sur un sujet d'une importance première, non seulement pour la qualité de l'eau mais aussi pour la vie des sols, pour la protection de la biodiversité, et on ne le dit pas assez souvent pour la santé des agriculteurs eux-mêmes, qui sont les plus touchés par les maladies liées aux produits phytosanitaires.

Lutter contres les pollutions diffuses dues aux activités agricoles est donc une priorité. Lutter contre les autres types de pollutions, comme les polluants chimiques d'origine industrielle, les résidus de médicaments dont les effets sur la santé humaine et sur celle de la faune sont encore trop méconnus, en est une autre.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, le préventif est de loin préférable au curatif. Les agriculteurs doivent prendre leurs responsabilités de pollueurs et modifier profondément leur mode de production. Il nous paraît en effet invraisemblable que les contribuables soient les premiers à payer pour la dépollution des eaux destinées à la consommation. Le principe "pollueur payeur" doit être réellement appliqué afin que les collectivités n'aient plus à subir les très lourds investissements indispensables à la potabilisation de l'eau.

En ce qui concerne l'avenir du climat aussi, la prévention serait préférable à la réparation, mais faute d'engagements internationaux et nationaux à la hauteur des enjeux, force est de constater que nous ne pourrons malheureusement pas échapper aux effets du changement climatique. Les diverses études tablent sur une baisse d'au moins 30 % des débits des cours d'eau sur le bassin d'ici à la fin du XXIe siècle.

Cette baisse affectera évidemment la quantité d'eau disponible pour les activités humaines, notamment pendant les périodes estivales où la baisse des débits sera la plus sévère. Nous devrons alors faire face à une forte pression sur la ressource, voire même des tensions, entre les différents usages de l'eau et avec les enjeux de la préservation.

En ville, la question du rafraîchissement de l'espace public par l'eau circulante ou stagnante doit être étudié de près, afin de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur. D'ores et déjà, nous devons anticiper les fortes chaleurs, en adaptant les formes urbaines et architecturales. Il est également indispensable de conserver et d'entretenir le réseau d'eau non potable, ainsi que les réservoirs, en vue d'utilisation à venir.

A plus ou moins brève échéance, c'est toute la zone dense de l'agglomération qui sera concernée par des difficultés d'approvisionnement en eau et par les effets du changement climatique. Le projet du Grand Paris mettra en plus une pression supplémentaire sur les milieux aquatiques par les travaux qu'il engendrera.

Mais la question de l'approvisionnement en eau de la capitale touche un territoire plus vaste que celui de Paris, car l'eau que nous consommons est captée au niveau régional, et même interrégional. Cette relative proximité doit

être l'occasion pour nous de prendre conscience de l'impact des activités de l'agglomération parisienne sur les territoires dont elle dépend pourtant étroitement.

Bien souvent, nous ne voulons pas voir les conséquences de notre mode de vie sur des territoires éloignés et sur le quotidien des hommes et des femmes qui y vivent. Il est pourtant fondamental de reconnecter l'agglomération parisienne à son "hinterland", de recréer des liens économiques et de solidarité avec les territoires qui nous alimentent.

Sur tous ces points, l'avis qui nous est soumis me semble aller dans le bon sens, et le groupe E.E.L.V.A. le votera. Nous espérons que la version définitive du S.D.A.G.E. portera des engagements forts sur la lutte contre les pollutions, l'adaptation au changement climatique, le partage des usages et la solidarité entre les territoires.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à présent à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine Normandie est un enjeu important pour l'approche de développement durable et de gestion de la ressource dans les années à venir. C'est typiquement une problématique qui dépasse la dimension de notre Capitale et qui peut être la concrétisation d'une nouvelle logique des enjeux et des intérêts qui doit rapprocher les acteurs métropolitains.

Je voudrais en prendre deux exemples, comme il a d'ailleurs été cité tout à l'heure. Sur la lutte contre les pollutions agricoles d'abord, elles demeurent un vrai problème et les actions pour réduire l'utilisation de pesticides par les agriculteurs restent encore faibles. Ils continuent, pour certains bien sûr, de contaminer les nappes phréatiques au-delà des dégâts que cela cause en termes environnementaux, le coût de cette dépollution pèse fortement sur le coût de la production et donc sur le prix de l'eau.

Par delà la mise en place de normes plus vertueuses, c'est sur la prise de conscience par les agriculteurs de changer de nature de leur production qu'il faut accentuer notre effort. Cela ne peut passer que par un accompagnement pédagogique, mais surtout financier, vers une production plus propre et plus claire. Un accompagnement financier car la situation des agriculteurs est particulièrement difficile et cette mutation ne peut fonctionner que si elle est consentie et leur bénéficie également.

L'action de la régie, depuis plusieurs années, qui accompagne 141 agriculteurs sur des aires de captage, est donc positive. Le développement de cette politique doit être une priorité du S.D.A.G.E., cela demande également un effort pédagogique pour que l'évolution des pratiques soit comprise sur un ordre gagnant-gagnant, pour la régie dont le coût de la dépollution diminue, pour les agriculteurs dont les revenus liés à la production biologique doivent augmenter.

Dans ce sens, il apparaît d'ailleurs nécessaire que la Ville recoure beaucoup plus largement à la production biologique, en tant que prestataire, notamment dans les cantines scolaires. C'est bien dans l'intérêt de la Ville, y compris financier.

De cette façon, la Ville peut participer de façon non négligeable à la mutation vers l'agriculture biologique. En créant la demande, elle va œuvrer au développement de l'offre.

L'autre question qui doit être une préoccupation majeure, c'est la prévention des risques d'inondation. Comme l'indique le projet de délibération, une directive européenne de 2007 prévoit qu'un lien soit effectué entre le Schéma directeur d'aménagement et le plan de gestion des risques d'inondation.

Vous dites émettre le même avis et proposer de réfléchir à une nouvelle gouvernance en la matière. Vous considérez ainsi qu'une référence au territoire à risque important d'inondation du bassin Seine Normandie, avec présentation de la carte correspondante serait souhaitable. C'est très bien.

Je vous trouve un peu timide sur un sujet aussi vital pour notre capitale: la redéfinition des rôles de chacun des établissements publics territoriaux de bassins, en tant qu'appui à la mise en œuvre par les collectivités territoriales des stratégies locales de gestion du risque inondation. C'est effectivement souhaitable, mais cela reste du domaine de l'incantation, tant les difficultés à faire bouger chacun des acteurs s'avèrent en effet difficiles.

Ce vœu est encore un horizon lointain. La survenance d'une crue centennale, ce sont des risques humains, environnementaux et économiques considérables. Il nous faut nous montrer davantage volontaristes et sortir des approches velléitaires.

La prévention d'une crue centennale passe par des actes concrets.

Vous le savez, puisque j'ai encore déposé un vœu au dernier Conseil de Paris sur ce sujet, la réalisation du projet de barrage réservoir de la Bassée élaboré par les grands lacs de Seine me tient particulièrement à cœur, parce que c'est le seul moyen efficace d'en limiter les conséquences qui peuvent être dramatiques.

Je regrette vivement que vous n'y fassiez pas référence dans l'avis du Département de Paris, vous aviez pourtant là une occasion de démontrer votre engagement dans ce domaine et votre volonté d'amener les autres acteurs à en faire eux aussi une priorité.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GASNIER.

Pour répondre, la parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT et Fabienne GASNIER pour vos interventions. Je regrette d'ailleurs que vos collègues ne vous aient pas écoutés avec un peu plus de respect et dans le silence.

En tout cas, merci pour vos interventions, parce que malgré l'aspect un peu technique de ce projet de délibération, c'est un sujet éminemment politique. Il s'agit en effet de programmes d'action pour la protection des milieux aquatiques, et la protection des ressources en eau pour les années qui viennent. L'agence de l'eau, vous le savez, joue un rôle essentiel, mais n'est pas le seul acteur, et la collectivité parisienne avec sa régie sont des acteurs absolument fondamentaux pour cette politique.

Vous avez abordé l'essentiel des points qui ont été visés par l'avis que donne la collectivité parisienne, puisque vous savez que nous avons jusque fin avril pour donner notre avis ainsi que le public. D'ailleurs nous l'avons dit dans le projet de délibération, il faut faire encore un effort de pédagogie supplémentaire pour expliquer ces enjeux à nos concitoyens puisqu'il s'agit, comme je le dis, d'enjeux d'avenir.

Vous avez évoqué tous les sujets, je voudrais juste répondre sur quelques points et je ne serai pas longue.

Vous avez en effet pointé le fait que les masses d'eau souterraines et de surface n'étaient pas encore en bon état écologique et c'est vrai que nous n'aurons que deux tiers des eaux de surface et un tiers des eaux souterraines en bon état écologique d'ici 2015. Nous avons déjà, malheureusement, anticipé les dérogations, ce qui prouve que le défi auquel nous avons à faire face est important.

Vous avez pointé aussi la première des pollutions qui nous concerne, nous, Paris, dans notre schéma d'alimentation en eau, ce sont évidemment les pollutions agricoles, ce que l'on appelle les pollutions diffuses.

Cela concerne la santé aussi, Jean-Marie LE GUEN, pas seulement la santé d'ailleurs des agriculteurs, mais aussi la santé de nos concitoyens. Je n'en ai pas pour très longtemps, après vous pourrez recommencer votre conversation...

Concernant les pollutions diffuses d'origine agricole, je vous remercie Fabienne GASNIER d'avoir pointé l'action volontariste que nous avons menée depuis des années et que la régie Eau de Paris mène. Comme vous êtes une administratrice très impliquée, vous savez que nous travaillons avec le milieu agricole pour qu'il y ait une modification des pratiques culturales.

Cela veut dire très concrètement que la facture de l'eau des Parisiens sert aussi à financer des actions d'animation territoriale vis-à-vis du monde agricole pour ce changement de pratiques puisque, et cela me semble extrêmement important, il faut concilier et réconcilier les politiques de l'eau et les politiques agricoles.

Vous parlez d'accompagnement financier innovant pour les agriculteurs, et je suis d'accord avec vous, je pense que nous devons là aussi inventer de nouveaux outils de contribution financière afin que les agriculteurs modifient encore plus fortement, sans perte de revenu, leurs pratiques culturales. Il en va de la santé des agriculteurs et de la santé du buveur d'eau, mais il y va aussi du respect de la biodiversité et des milieux aquatiques.

Vous avez aussi parlé des résidus médicamenteux, ce sont des pollutions émergentes et nous avons évoqué ce sujet pour une demande de connaissances plus approfondies, puisqu'il y a maintenant des études scientifiques

qui montrent le risque d'effet cocktail de beaucoup de résidus médicamenteux que nous trouvons dans les eaux brutes. Il faut évidemment affirmer le principe pollueur-payeur, et cela aussi vous l'avez souligné.

Pour l'instant, le contribuable parisien est celui qui contribue majoritairement à cette politique de l'eau au niveau du bassin Seine Normandie, à plus de 90 %, et nous considérons que l'ensemble des acteurs, économiques, industriels, agricoles, doivent aussi prendre leur part dans le financement.

Vous avez évoqué aussi le sujet de la métropole.

Il y a eu une première conférence métropolitaine, ici, à l'Hôtel de Ville, qui a évoqué avec l'ensemble des communes de Paris métropole, les enjeux eau et assainissement qui ne pourront se décliner en effet que sur le plan métropolitain.

Il y a une solidarité territoriale que nous avons à tisser, c'est aussi des conventions de partenariat que nous menons avec la Seine-et-Marne, l'un des premiers départements concernés, et c'est évidemment un chantier important qui est ouvert.

Sur le changement climatique, c'est aussi un des nouveaux items, notamment en termes de connaissances à développer. Cela ne concerne pas seulement les phénomènes extrêmes, il s'agit aussi de soutien d'étiage.

Je vais terminer, mais je suis sûre qu'ici, la plupart des gens ne savent pas que le bassin parisien sera l'un des plus concernés par le changement climatique dans l'impact sur la ressource. Eh oui, ce n'est pas forcément le Sud-Est comme nous le croyons en France. Nous ne sommes pas à l'abri d'un stress hydrique dans les prochaines années. D'ailleurs un prochain Comité de bassin sera spécialement consacré à ce sujet.

Je conclurai par le sujet préféré de Fabienne GASNIER, mais je ne serai pas longue parce que nous avons un échange régulier au Conseil de Paris sur la question des inondations.

Vous savez que nous sommes aussi très volontaristes et que nous voulons faire bouger, comme vous, l'ensemble des acteurs sur la question des inondations, que nous travaillons avec les EPTB, notamment l'EPTB barrage réservoir, grand lac de Seine et donc, je ne reviendrai pas sur le barrage de la Bassée, mais Fabienne GASNIER, croyez-moi, nous sommes sur la même ligne et sur la volonté d'intégrer la question des inondations comme un enjeu important pour le prochain SDAGE.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 37 G.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DPE 37 G).

2013 DASES 193 G - Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Impulsion 75 (15e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons en 6e Commission, au projet de délibération DASES 193 G. Participation et convention avec l'association "Impulsion 75", domiciliée dans le 15e arrondissement. C'est Mme Marinette BACHE qui interroge Mme EL KHOMRI.

Je signale à tous les conseillers que nous avons une heure de retard sur l'horaire prévu.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais en effet m'attarder quelques instants sur le travail de cette association "Impulsion 75".

Voici maintenant 5 années qu'elle s'est fixé pour tâche de récupérer des jeunes en situation difficile, souvent issus de quartiers "politique de la ville", soumis à diverses formes de décrochage vis-à-vis de la société, des jeunes en voie de marginalisation, quelquefois même au bord de la délinquance, de la violence, ou sous emprise de l'institution judiciaire.

Il s'agit pour les bénévoles comme pour les salariés de cette association, de reprendre en charge ces jeunes pour les aider à réintégrer la société, à se resocialiser et à retrouver à la fois estime d'eux-mêmes et confiance en leur entourage comme dans des structures dont ils se sont éloignés, structures scolaires, éducatives ou de formation professionnelle.

Je note que l'association tient à associer les familles à cette démarche, des familles auxquelles il faut aussi redonner confiance et espoir, et des familles dont l'implication est nécessaire à la réussite du projet.

L'association organise donc des sessions accueillant à chaque fois des jeunes en nombre restreint, afin de permettre une prise en charge individualisée.

Ces stages de 4 semaines ont pour but, à travers des prises en charge sportives permettant le dépassement de soi, des ateliers thématiques ou spécifiques, des modules de formation, de redonner des codes sociaux et culturels perdus ou pas acquis, mais également à partir d'un véritable bilan personnel, d'aider à la reconstruction d'un avenir grâce à l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

Je trouve particulièrement intéressant que le cadre de travail d'"Impulsion 75" soit un lycée, le lycée Buffon.

Outre que cela permet des rencontres avec des jeunes issus de milieux différents, outre que cela représente un cadre structurant, donc dans une certaine mesure rassurant pour des jeunes quelque peu déboussolés, on ne peut pas ne pas noter le symbole fort qui consiste à réinsérer ces jeunes dans un établissement de l'enseignement secondaire.

Les autres partenaires sont tout aussi intéressants, que ce soit la Brigade des sapeurs-pompiers ou la Brigade des stupéfiants, bien sûr la Mission locale de Paris afin de préparer au mieux la sortie vers l'emploi.

Je veux souligner le niveau des résultats obtenus, 95 % d'assiduité et 86 % des stagiaires qui ont retrouvé ou un emploi ou une véritable formation qualifiante.

Cette année, cinq sessions formeront cinq groupes de 10 jeunes et, pour cela, je me réjouis, Monsieur le Président, du choix de notre Département de participer à hauteur de 25.000 euros au financement de cette opération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour votre intervention et d'avoir souligné avec beaucoup de justesse le travail méticuleux de cette jeune structure qui est, certes, jeune puisque cela fait cinq ans qu'elle travaille sur Paris, mais qui a des bénévoles et des salariés très aguerris.

Il fait plaisir, en effet, par les temps qui courent, d'accueillir au sein du Département une structure un peu atypique qui a fait du sport, plus particulièrement de la boxe, un outil d'insertion.

Si cela n'était que cela, ce serait déjà beaucoup.

Une autre de leurs particularités est de travailler dans une logique partenariale très étroite avec les institutions telles que la Mission locale et la Région et l'Etat seront aussi des financeurs de cette action, bonne preuve de notre complémentarité.

Je voudrais d'ailleurs souligner que j'ai rencontré à deux reprises cette association sur le terrain, dans le 15e arrondissement, et la dernière fois au lycée Buffon. J'étais particulièrement fière d'assister à l'Assemblée nationale, à l'hôtel de Lassay, à leur remise, puisqu'ils ont été lauréats du grand prix de l'Insertion par le journal "Le Monde" et l'Assemblée nationale récemment, je voulais ici souligner ce grand prix dont nous étions particulièrement fiers.

Ils sont ainsi au plus près des besoins des jeunes et, vous le savez, dans certains quartiers, notamment les quartiers "politique de la ville" puisqu'ils accueillent des jeunes de tous les arrondissements, du 15e bien sûr, mais également du 18e, du 19e, du 20e ; il y a parfois près de 30 % de chômage chez les jeunes, notamment les jeunes garçons.

Pour en revenir à cette association, c'est une nouvelle structure qui s'adresse à tous les Parisiens et qui mène ses actions au lycée Buffon. C'est vrai que le mélange des publics, le travail aussi qu'ils font pour une meilleure connaissance de l'ensemble des publics, le travail qu'ils ont mené aussi de rencontre avec une structure chargée d'aider des jeunes en situation de handicap, afin de faire réfléchir les jeunes également sur la tolérance qui doit être extrêmement importante, c'est aussi une structure qui a choisi vraiment de faire dans la dentelle, qui, par ce travail de coaching approfondi (près d'un mois de pratique sportive), permet justement à ces jeunes de reprendre confiance en soi, mais également de refaire confiance dans les institutions et je crois que c'est aussi un élément important.

Cela redonne aux jeunes la possibilité de choisir plutôt que d'avoir le sentiment de subir.

Bien évidemment, les valeurs qu'ils partagent (la persévérance, le respect mutuel) sont pour moi des éléments déterminants pour une insertion socioprofessionnelle stable et durable donc, bien évidemment, j'appellerai à voter pour cette subvention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Si l'on pouvait se calmer un peu à droite, ce serait sympathique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 193 G.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 193 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au risque de fermeture du centre social "Le Relais Ménilmontant".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 2 G relatif au risque de fermeture du centre social "Le Relais Ménilmontant".

C'est Mme SIMONNET qui intervient pour une minute. Mme EL KHOMRI donnera l'avis de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Ne soyez pas négatif, il s'agit d'un risque de fermeture, mais tout n'est pas encore mis en place et je pense que nous pouvons et nous devons rester optimistes.

Très rapidement, le centre social "Le Relais Ménilmontant", qui est aussi vieux que la promesse du droit de vote des résidents étrangers, est situé à la confluence des quartiers Belleville et Amandiers et il joue un rôle majeur dans le 20e arrondissement au service de l'implication citoyenne.

Le Département de Paris et la Caisse d'allocations familiales en sont par ailleurs les principaux financeurs.

Mais, voilà : le Diocèse de Paris est propriétaire du principal local du centre social et souhaite vendre ce bien et si possible à un bon prix.

Une relocalisation de ce centre social ailleurs n'aurait absolument aucun sens, puisque c'est là qu'il est implanté et, s'il était délocalisé dans un autre quartier, il se retrouverait à marcher sur les plates-bandes d'un autre centre social. Ce serait une absurdité.

Donc, nous émettons le vœu que le Conseil de Paris mobilise tous les moyens nécessaires, toutes les pistes envisageables pour garantir le maintien de l'activité du centre social dans ses locaux actuels, notamment en cherchant activement - et je sais que beaucoup de démarches ont d'ores et déjà été engagées - un bailleur social pour la reprise des locaux, en tous les cas que tout soit engagé pour garantir le maintien dans ses murs de ce centre social, "le Relais Ménilmontant", auquel nous sommes très attachés.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET, d'avoir présenté le vœu n° 2 G.

Mme Myriam EL KHOMRI indique l'avis de l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Un peu plus, si vous me le permettez, mais je serai rapide.

Mes chers collègues, nous avons en effet deux fronts, sur le 20e arrondissement, le premier est d'éviter la fermeture de la Fondation Croix Saint-Simon (nous en avons parlé tout à l'heure), et que ce centre social, en tout cas ses activités, puissent continuer à bénéficier aux habitants et le second, malheureusement, c'est aussi les locaux du centre social "Le Relais Ménilmontant".

Sachez que la maire du 20e arrondissement et moi-même sommes particulièrement mobilisées, je ne suis pas la seule à être mobilisée, également Jean-Yves MANO, mon collègue qui, lui également, est en train de mener des négociations avec le diocèse de Paris à qui appartiennent les locaux afin, justement, de faire perdurer l'activité du centre social sur le long terme.

Sur le court terme, nous souhaitons qu'une prolongation du bail permette de ne pas déloger le centre social et de laisser les négociations arriver à leur terme.

Je voudrais aussi rappeler que les centres sociaux ont toujours été une priorité de la mandature de Bertrand DELANOË, et ce depuis 2001. Je vous rappelle par exemple que, en 2001, financièrement, nous apportions 1,3 million d'euros aux centres sociaux et, aujourd'hui, ce sont 4,1 millions d'euros, donc c'est un vrai engagement et pas simplement des paroles, mais aussi un acte politique puisque c'est un budget qui va avec.

Sachez qu'Emmaüs a également fait une étude de faisabilité, puisque la parcelle est copropriété entre Emmaüs et le diocèse, le diocèse est propriétaire du centre social, il souhaite vendre les locaux à la fin du bail, ce qui entraînerait de fait la fermeture.

Emmaüs s'est également positionné pour faire une proposition de rachat de cette parcelle, proposition aujourd'hui insuffisante, mais tout ceci est en négociation. Par ailleurs, les salariés, les associations partenaires et les bénévoles sont informés de la situation du centre social, des réunions régulières ont lieu. Sachez que Frédérique CALANDRA, moi-même et, je pense, l'ensemble des élus du Conseil du 20e arrondissement, estimons qu'il est particulièrement inopportun de faire une communication officielle vers les usagers, car, à ce stade, nous n'envisageons pas la fermeture du centre social.

C'est pour ceci que je vous invite à retirer votre vœu, sachez que nous sommes particulièrement mobilisés pour éviter cette fermeture.

M. Christian SAUTTER, président. - Je me tourne vers Mme SIMONNET, vous voyez que tout l'Exécutif, autour de Mme EL KHOMRI, est mobilisé pour préserver ce centre social.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, puisque visiblement c'est un message optimiste qui se dégage, à travers cette demande de retrait du vœu.

Nous le retirons, je ne comprends pas néanmoins la dernière phrase que vous avez formulée, en estimant qu'il ne fallait pas en informer les usagers. Je pense au contraire qu'ils sont en train de se mobiliser, c'est fort utile, on a toujours besoin de s'appuyer sur un rapport de force favorable pour pouvoir défendre l'intérêt de la pérennité de ce centre social, mais nous retirons notre vœu et je vous en remercie. Nous serons vigilants et attentifs.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Le vœu n° 2 G est retiré.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la maternité de Cochin Port-Royal et à l'ensemble des hôpitaux publics.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la maternité de Cochin Port-Royal et à l'ensemble des hôpitaux publics.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 3 G et 4 G qui portent sur la maternité de Cochin Port-Royal et plus généralement sur l'ensemble des hôpitaux publics.

Le vœu n° 3 G est présenté par M. Hermano SANCHES-RUIVO et le vœu n° 4 G par Mme Aline ARROUZE.

Monsieur SANCHES-RUIVO, vous avez une minute.

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - Merci.

Une patiente suivie à la maternité de Cochin Port-Royal s'est présentée dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2013 avec un foetus mort in utero.

La patiente était venue à la maternité pour examen et déclenchement de l'accouchement, il lui aura été demandé de regagner son domicile en raison d'une surcharge en salle de naissance, puis au motif de l'absence de lit d'hospitalisation disponible.

Face à la gravité de cet événement, une enquête interne a été diligentée. Le rapport remis ne conclut pas à un lien de causalité entre le report de l'accouchement et le décès, mais il indique que l'activité de la journée du 31 janvier avait été très supérieure à ce qui était prévisible, ce qui pose une fois de plus plusieurs questions quant à l'adéquation entre les moyens disponibles à la maternité et ses missions.

Par-delà la question de la maternité, se pose bien évidemment la question des moyens nécessaires, tant budgétaires qu'humains, pour un bon fonctionnement de l'A.P.-H.P. et, plus généralement, du service public hospitalier dans notre pays.

Ainsi, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que M. le Président du Conseil de Paris intervienne auprès de la Direction de l'A.P.-H.P. et du Ministère de la Santé, afin que les moyens nécessaires (en personnels et crédits) au bon fonctionnement de la maternité Cochin-Port Royal soient garantis, comme également ceux nécessaires à l'ensemble des hôpitaux publics.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur SANCHES-RUIVO.

Je donne la parole à Mme ARROUZE qui a aussi une minute.

Mme Aline ARROUZE. - Oui, mais c'est le même vœu et je pensais qu'on faisait un vœu commun.

Je réitère que tout soit mis en œuvre pour que des drames pareils ne surviennent plus, c'est-à-dire que les moyens, dont parle M. LE GUEN dans ses interventions, nécessaires (en personnels et crédits) au bon fonctionnement de la maternité Cochin - Port-Royal soient garantis, comme également ceux nécessaires à l'ensemble des hôpitaux publics.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Record battu! Très bien.

Je donne la parole à M. LE GUEN pour qu'il réponde au nom de l'Exécutif aux vœux n^{os} 3 G et 4 G qui portent sur le même sujet avec le même texte, ou à peu près.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Il est difficile de ne pas accorder un vote positif pour ce vœu qui demande tout simplement que l'on ait les moyens de soigner les gens. Je pense que nous pouvons être d'accord assez largement sur ces bancs.

C'est une des premières raisons pour lesquelles je voterai ce vœu.

La seconde, ce n'est pas pour ce qu'il dit mais ce qu'il ne dit pas ou ce qu'il ne dit plus, c'est-à-dire qu'il y a un lien de causalité entre les accidents qui ont eu lieu à la maternité de Port-Royal et les problèmes de personnel.

Donc, même s'il y a une tentation ou une tentative de redondance entre la causalité des faits, là, elle n'est manifestement pas actée, donc c'est une deuxième raison pour voter ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par M. SANCHES-RUIVO, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 11 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par Mme ARROUZE, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 12 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 5 G et 5 G bis, relatifs à l'avenir de l'hôpital Bichat.

C'est Mme BECKER qui présente le vœu n° 5 G en une minute et M. LE GUEN présentera le vœu de l'Exécutif.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

La Direction de l'A.P.-H.P. et l'A.R.S. envisagent la suppression des hôpitaux Bichat et Beaujon au profit d'un nouvel hôpital fusionnant les services sur un autre site, dans la continuité de la loi HPST, autrement appelée loi BACHELOT.

Un tel projet mettrait fin à la proximité à laquelle répondent actuellement ces deux établissements pour les établissements Nord de Paris, ainsi que pour les villes de Clichy, Saint-Ouen, Asnières, Gennevilliers, Colombes, Levallois et entraînerait une réduction de lits qui passeraient de 1.400 à 1.000, voire 800, avec les suppressions de postes correspondantes.

La mairie de Clichy a organisé une séance extraordinaire de son Conseil municipal sur l'avenir de l'hôpital Beaujon, au cours de laquelle tous les intervenants ont exprimé leur rejet du projet de regroupement, leur volonté de mobilisation pour le maintien et la rénovation de l'établissement, dont la maternité, les services de psychiatrie et la cardiologie sont remis en cause.

Une pétition lancée par plusieurs forces politiques de Clichy a déjà recueilli en deux semaines plus de 6.000 signatures. Des vœux ont été adoptés par les conseils municipaux de Gennevilliers, de Clichy, Saint-Ouen contre ce projet de regroupement et pour la modernisation des hôpitaux.

C'est pourquoi nous souhaiterions qu'à notre tour, le Conseil de Paris se prononce contre ce projet de réduction de l'offre hospitalière et de fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon et que M. le Président du Conseil de Paris demande à la Ministre de la Santé de revenir sur un tel projet.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis sur le vœu n° 5 G et présenter le vœu n° 5 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est un avis défavorable concernant ce vœu parce que, encore une fois, il n'y a pas de projet qui soit aujourd'hui présenté.

Je pense qu'il est absolument...

Pardon, on ne m'entend pas ?

Donc, je dis qu'aujourd'hui, il n'y a aucun projet établi par l'A.R.S. et par l'Assistance publique, donc il est de l'ordre de la rumeur, et pour certains autres, qui ne se limitent pas d'ailleurs au 18e arrondissement, de l'agitation.

Effectivement, à la veille des élections, cela peut être utile de faire courir ici tel ou tel bruit, mais cela ne correspond pas à la réalité de ce qui est aujourd'hui débattu au sein de l'Assistance publique ou au sein des A.G.

Donc, je pense que nous n'avons pas à entrer dans ce jeu-là.

Par contre, et c'est l'objet du vœu n° 5 G bis, nous avons à nous préoccuper effectivement de la situation réelle des moyens qui sont accordés à l'Assistance publique d'une façon générale. Il ne faut pas commencer à faire le tour des arrondissements de la Capitale où chacun a envie de s'illustrer dans la défense remarquable de son hôpital local, mais s'intéresser plus généralement au premier hôpital universitaire français, au premier hôpital universitaire d'Europe, au C.H.U. de Paris, donc de se battre pour la défense des moyens qui sont donnés à l'ensemble de l'hôpital, en l'occurrence à l'Assistance publique.

C'est l'objet du vœu 5 bis que je présente.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je me tourne vers Mme BECKER: vous êtes incitée à retirer votre vœu. Le maintenez-vous?

(Approbation de la salle).

Le vœu est maintenu, donc je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le vœu est adopté. (2013, V. 13 G).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de salles de consommation de drogues.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 6 G qui est relatif à la création de salles de consommation de drogues.

C'est M. BOURNAZEL qui présente le vœu n° 6 G et M. Jean-Marie LE GUEN qui donne l'avis de l'Exécutif.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons évoquer un sujet difficile et sensible : celui de la question de la drogue.

La drogue ravage des vies et encore des familles aujourd'hui dans notre pays.

- M. Jean-Marie LE GUEN. Ah bon?
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL. Oui, ah bon, Monsieur Le GUEN, je vous en informe!

C'est un sujet sensible et nous devons éviter peut-être le manichéisme.

Chacun a ses positions, elles sont respectables. Simplement, nous avons aujourd'hui le lancement d'une opération, d'une expérimentation d'une salle de shoot dans le 10e arrondissement de Paris.

Je voudrais vous interroger, Monsieur le Président, Monsieur LE GUEN, sur deux points sur cette première question, c'est-à-dire de dire, au fond, qui sera responsable en cas de problème dans cette salle : qui sera le

responsable en cas d'un problème pour un toxicomane ? C'est une question que je vous pose, à laquelle j'aimerais avoir une réponse.

Un problème, par exemple, d'overdose?

Deuxièmement, y a-t-il des études d'impact prévues autour de la salle de consommation pour connaître les éventuels problèmes ou résultats positifs qui auraient été amenés dans le quartier par rapport au trafic de drogues ? Est-ce prévu ?

Ensuite, deuxième point, nous avons appris par la presse il y a quelques semaines que le maire du 18e, M. VAILLANT ici présent, pour lequel, par ailleurs, j'ai du respect, a pris une position qui n'est pas la mienne, en revanche, de proposer une nouvelle salle, mais cette fois une salle de crack, boulevard de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

Ma question est claire, Monsieur LE GUEN: c'est "oui" ou c'est "non"? C'est "oui" ou c'est "non", la salle de crack dans le 18e? Quelle est la position officielle du Maire de Paris par votre voix, la position du Département de Paris sur cette question?

Car, alors que l'expérimentation de la salle de shoot n'a pas encore eu lieu, on propose aujourd'hui une nouvelle expérimentation avec une salle de crack. Je crois que nos quartiers, notamment dans le 18e arrondissement, ont besoin aussi d'autres projets que de salles de consommation de drogues, quelles qu'elles soient.

- M. Christian SAUTTER, président. Merci, Monsieur BOURNAZEL.
- M. le Maire du 18e arrondissement a été mis en cause, donc je lui donne la parole pour 2 minutes.
- M. Daniel VAILLANT. Merci, Monsieur le Président.

Il est vrai qu'au cours d'un entretien informel avec une journaliste du Parisien, parmi un certain nombre d'autres sujets concernant mon arrondissement, j'ai été amené à rappeler la position qui est la mienne, et la même depuis longtemps, sur ces questions de toxicomanie et plus précisément sur les ravages de la consommation du crack.

Je suis, faut-il le rappeler, à l'origine de la création de la structure "Coordination Toxicomanie 18" à l'époque, association créée fin 1998 et qui fut un excellent outil d'intervention de proximité, menant des médiations entre les habitants subissant des nuisances, les usagers de drogues et les structures d'accueil.

Le 14 juin 2005, j'ai organisé en mairie du 18e, des états généraux du crack intitulés: "Crack, errance et polytoxicomanie: quelles réponses concrètes?", qui ont réuni des professionnels et des riverains des quartiers, déjà à l'époque, victimes de ces trafics et de la consommation de crack sur l'espace public. D'ailleurs, M. Jean-François LEGARET y avait participé positivement.

Le 19 octobre 2010, j'intervenais ici même, au Conseil de Paris, dans le cadre d'un débat sur les salles de consommation à moindre risque pour les usagers de drogues et je déclarais : "à l'autre extrême dans l'échelle des drogues, il faut aussi, je pense, exclure du champ d'action de ce centre la plus dure et la plus dangereuse des drogues actuelles, je veux parler du crack, pour laquelle des dispositifs spécifiques doivent être trouvés".

Pour ne pas être plus long, Monsieur le Président, je dis clairement dans cette rencontre informelle qu'après l'expérimentation et son évaluation dans le 10e arrondissement, en rendant hommage au courage de Rémi FÉRAUD et de Myriam EL KHOMRI qui ont participé à des réunions difficiles, mais, à mon avis, positives, mais je ne veux pas faire la réponse à la place de Jean-Marie LE GUEN, ne faut-il pas se poser la question que des médecins, des associations, des élus, dans leur intelligence collective, puissent réfléchir à cette problématique spécifique du crack?

J'ai envie de dire à M. BOURNAZEL: vous considérez qu'il faut laisser les crackers, toxicomanes, dans les jardins des Halles, dans les cages d'escalier, sans essayer de réfléchir à quelle solution trouver, parce qu'il y a la problématique des intéressés eux-mêmes, qui sont en addiction, et il y a la problématique des riverains, des habitants, qui n'en peuvent plus.

Eh bien, moi, je ne veux pas baisser les bras et je considère que nous devrions... Vous savez, ces problèmes n'arrivent pas qu'aux autres, nous n'avons pas à les exploiter, nous avons à les traiter, nous avons à guérir, prendre le chemin du soin quand cela est possible, et c'est, semble-t-il, possible, et, par ailleurs, faire preuve de la plus grande sévérité et répression par rapport au trafic.

Je ne vois pas de quoi créer ici une polémique, Monsieur le Président.

- **M.** Christian SAUTTER, président. M. BOURNAZEL redemande la parole brièvement et M. LE GUEN donnera le point de vue de l'Exécutif sur le vœu n° 6 G.
- **M.** Pierre-Yves BOURNAZEL. Simplement en un mot, puisque M. VAILLANT m'interpellait, lui répondre que nous avons des avis divergents, cela n'empêche pas le respect et c'est le débat démocratique.

Simplement je pense qu'il y a des efforts à faire en matière de santé publique pour renforcer nos centres de lutte contre les addictologies, notamment sur les questions de risques d'overdose et de contamination, d'aider et de renforcer les produits de substitution, Subutex et Méthadone ; la France a obtenu de bons résultats, nous pouvons encore mieux faire, mais il n'y a pas une seule politique possible, il y en a plusieurs possibles, et ce sont celles que les Parisiens départageront dans un an.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Monsieur LE GUEN, qui est particulièrement compétent pour répondre sur le vœu n° 6 G et sur des questions plus vastes ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Monsieur le Président, tout d'abord, je note quand même que le débat commence à atterrir un peu, parce que dans les questions que vous posez sur ce genre de sujet, vous posez des questions qui ne sont pas illégitimes : y a-t-il encore des risques d'overdose et, par ailleurs, l'impact, va-t-il être étudié ?

Je suis un peu surpris que la première de vos préoccupations soit, aujourd'hui, l'overdose, bien que ce soit un sujet majeur de santé publique, sous-estimé, d'ailleurs, aujourd'hui, dans les statistiques.

Je suis obligé de vous répondre sur cette question en disant que, malheureusement, pour l'overdose, comme pour tous les sujets d'addictions, la responsabilité en est toujours de la personne qui fait le choix de prendre des produits qui sont dangereux pour la santé. C'est un des éléments fondamentaux, et rien ne changera de ce point de vue, d'autant qu'à tout moment, dans cette salle de consommation à moindre risque, il sera rappelé que le mieux, évidemment, est de ne pas consommer, mais que si on le fait, alors il faut essayer de diminuer les risques que porte cette consommation, et parmi les risques éventuels, il y a les risques d'overdose.

La stratégie qui est mise en place dans ces structures est une stratégie de réduction des risques à proprement parler ; ce n'est pas une politique, c'est une stratégie de réduction des risques, des risques liés à la consommation.

A tout moment, l'idée est de dire à ces personnes de bien réfléchir et d'essayer d'éviter de se droguer, pour employer un terme commun.

A tout moment, notre politique est de diminuer les risques et, si possible, d'écarter la problématique de la toxicomanie

De ce point de vue, il n'y a aucune ambiguïté, la personne sera responsable. Elle est responsable, comme elle l'est aujourd'hui et comme elle le sera demain.

Deuxièmement, bien évidemment, il y aura des études de suivi d'impact, non seulement sur l'impact de la structure au plan extérieur, mais aussi sur le suivi des toxicomanes pour voir ce qui a été apporté, à la fois en termes de lutte contre la toxicomanie et de réduction des risques.

Encore une fois, ce n'est pas une politique, c'est un des éléments supplémentaires d'une politique qui inclut toute une palette d'interventions. Et puisque vous faites référence au débat que nous aurons sur ce sujet, cela me pousse à vous demander, et peut-être à vous suggérer, que ce débat ait lieu, par exemple, dans les débats que vous allez avoir à l'intérieur de votre formation politique. Ce serait intéressant de connaître la position de toutes les personnes qui seront en débat; on connaît la vôtre, je crois connaître celle de Mme Rachida DATI, peut-être serait-il intéressant que l'on connaisse celle des autres... On connaît la position du groupe U.D.I., par exemple, qui est opposée à votre position, mais cela sera intéressant de connaître la position des différents candidats U.M.P., parce que je pense que lorsqu'on est pour une ville moderne, c'est très intéressant d'écouter ce que dise l'ensemble des gens qui sont face à vous dans une élection démocratique.

S'agissant du crack, je vous confirme que nous avons pris l'engagement avec les pouvoirs publics nationaux de nous lancer...

J'ai bien compris...

Le MEDEF va voter aussi?

Je ne savais pas, je croyais que vous votiez au mois de juin...

D'ici là, en ce qui concerne la salle de crack, nous n'avons engagé, pour l'instant, d'autres dialogues avec les pouvoirs publics que sur un objectif d'une salle de consommation à moindre risque...

Je me suis toujours intéressé, Monsieur DUBUS, au conflit d'intérêt qu'il y a dans la situation où vous êtes, représentant ce que vous représentez, de vouloir venir ici, au Conseil de Paris, défendre l'intérêt général des Parisiens. Cela m'a toujours stupéfait, le cumul de responsabilités qui était le vôtre.

Je me demande comment une future majorité pourra continuer à supporter, si vous êtes candidat à avoir une majorité... comment vous pourrez supporter d'avoir dans vos rangs un tel cumul de responsabilités, mais on verra...

On est un peu loin du crack. Pour revenir au crack...

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, un peu de calme!

Monsieur LE GUEN, je vous demande l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 6 G et je donne la parole à Mme DOUVIN après.

Monsieur LE GUEN, vous reprenez votre calme...

- M. Jean-Marie LE GUEN. Je vous ai déjà donné mon avis, Monsieur le Président.
- M. Christian SAUTTER, président. C'est parfait.

Madame DOUVIN?

Mme Laurence DOUVIN. - Que M. LE GUEN retire ses sourires et arrête un peu de s'énerver de cette manière.

Je trouve impensable qu'il ait traité notre collègue Jérôme DUBUS de cette façon. Jérôme DUBUS est conseiller de Paris, il occupe ses fonctions, il n'a pas à être critiqué pour ce qu'il peut faire en dehors du Conseil de Paris, il n'y a donc pas de problème à ce niveau-là et je voudrais que M. LE GUEN retire ses paroles. Sinon, nous demanderons une suspension de séance.

- M. Christian SAUTTER, président. Madame DOUVIN, M. LE GUEN a peut-être été un peu vif, n'est-ce pas ?
- M. Jean-Marie LE GUEN. Non, c'est au-dessous de ce que je pense!

Christian SAUTTER, président. - Dans ce cas-là, cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-huit minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de salles de consommation de drogues (suite).

Christian SAUTTER, président. - La séance reprend dans le calme.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G pour lequel l'Exécutif a émis un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Abstentions?

Le vœu est rejeté.

2013 DASES 171 G - Participation au financement de l'activité d'hébergement (265.437 euros) et de maraude spécialisée (72.150 euros) de l'association "Coup de main" au bénéfice des familles Roms installées sur le territoire parisien et signature d'une convention annuelle.

Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 171 G. Il s'agit de l'association "Coup de main", qui intervient en faveur des familles Roms installées sur le territoire parisien.

La parole est à Mme SIMONNET pour un maximum de 5 minutes et Mme TROSTIANSKY lui répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche voteront pour ce projet de délibération. Il vise à accompagner les familles Roms pendant une période transitoire pour qu'elles puissent trouver les moyens de vivre dans des conditions décentes et de manière autonome.

Mais il serait positif, il serait un peu moins hypocrite d'avoir aussi un débat politique franc entre nous sur le sort qui est aujourd'hui réservé aux Roms.

Alors revenons rapidement sur le projet de délibération. Il traite d'appartements qui sont mis à la disposition de l'association "Coup de main", afin de pallier si possible le manque de solution d'hébergement et de limiter le recours à l'hébergement temporaire. Ainsi en 2012, 7 familles ont pu être suivies et prises en charge. L'association organise des maraudes spécialisées à l'attention de certaines familles Roms installées dans des campements de fortune sur le territoire parisien.

Ce dispositif d'hébergement temporaire diffus comme outil d'insertion est à développer pour qu'on en finisse avec le recours aux hôtels qui nourrit tant de marchands de sommeil, est bien plus coûteux à la collectivité et au final ne permet pas aux familles de bénéficier de conditions adéquates à toute vie de famille.

Nous devons par ailleurs développer cette action en assurant des partenariats avec une diversité d'association. "Emmaüs Coup de main" n'est pas la seule structure associative travaillant avec les familles et populations Roms.

Mais je souhaiterais, en m'inscrivant sur ce projet de délibération, que le débat ait enfin lieu sur la politique nationale suivie à l'encontre des populations Roms et sur ses répercussions notamment régionales et parisiennes.

Victimes de lourdes discriminations dans leurs pays d'origine, ces ressortissants européens ont quitté comme vous le savez la Roumanie et la Bulgarie principalement dans l'espoir de trouver des conditions de vie favorables dans d'autres pays d'Etats de la communauté européenne dont la France.

En mars 2012, le candidat François HOLLANDE dénonçait les stigmatisations contre les Roms, toute la Gauche pour mémoire avait condamné la sinistre circulaire discriminatoire du Gouvernement SARKOZY, qui avait été épinglée par les institutions européennes.

Ces familles ont été traquées par les différents Gouvernements de Droite. Un an plus tard, elles le sont toujours alors que la politique du chiffre et du bouc émissaire est officiellement abandonnée, entre parenthèses "les autorités françaises continuent à pratiquer une politique de rejet et à violer les droits fondamentaux de ces personnes".

Il ne s'agit pas là d'un jugement politique spécifique au Front de gauche, mais c'est la conclusion du rapport rendu public ce 9 avril 2013 par l'Association européenne pour les droits de l'Homme, AEDH, et la LDH.

Durant le premier trimestre 2013, plus de 4.000 personnes ont ainsi été expulsées de leur lieu de vie sans solution de relogement contrairement aux directives de la circulaire interministérielle du 26 août 2012.

Le Ministre VALLS lui-même s'est senti autorisé à tenir des propos scandaleux, dans une interview donnée au Figaro, considérant que les Roms ne voulaient pas s'intégrer, pour justifier sa politique discriminatoire, car stigmatisant une partie de la population en fonction de ses origines, celle du démantèlement des bidonvilles pour reprendre ses termes.

Alors que le jugement du Tribunal administratif de Lyon en faveur des Roms a récemment mis en accusation l'Etat, qui manque à toutes ses obligations, il y a urgence, mes chers collègues, urgence que le Gouvernement s'engage dans la lutte contre les discriminations subies par les Roms.

Urgence qu'il s'engage dans le respect des droits humains fondamentaux, des droits inaliénables.

Urgence que l'on arrête cette hypocrisie qui fait que l'on condamne une politique quand c'est SARKOZY qui la mène et qu'on se tait quand c'est un autre Gouvernement qui la poursuit.

Mes chers collègues, cette urgence est aussi régionale et donc elle doit nous interpeller en tant qu'élu-e-s parisiens de la République. Après les incendies qui ont détruit des bidonvilles situés notamment à Aubervilliers, Sarcelles, Bobigny ces dernières semaines, de nouveaux incendies se sont déclarés le 16 avril dernier dans des bidonvilles implantés à Stains et à Montreuil.

En Ile-de-France, plus de 10.000 personnes dont de nombreux enfants tentent de survivre dans des habitats de fortune sordides, insalubres et dangereux, 7.000 d'entre elles seraient installées en Seine-Saint-Denis.

S'il est concevable qu'il soit difficile de traiter l'intégration et l'accès au logement des 7.000 familles qui sont dans la Seine-Saint-Denis dans ce seul département, au niveau régional il me semble que nous avons tout à fait les moyens pour que plus personne ne vive dans ces bidonvilles et nous en avons l'obligation de résultat, non pas en chassant ces occupants et en les condamnant à plus de précarité encore, mais en organisant leur accès aux droits.

Mes chers collègues, au prochain Conseil de Paris, je vous proposerai un vœu, qui sera, je l'espère, adopté par toute la majorité et exigera plusieurs choses. Vous avez un mois pour vous y préparer.

Premièrement, qu'on réaffirme la levée de toutes les restrictions à l'emploi les concernant, c'est la première décision à prendre.

Au-delà et comme évoqué dans la circulaire interministérielle du 26 août 2012, ces familles doivent pouvoir accéder à des solutions d'habitat durables et adaptées à leur situation, et comme nécessaire, d'un accompagnement social ou médicosocial.

A travers le prochain vœu, nous demanderons une table ronde régionale afin que soient organisées toutes les dispositions nécessaires à la bonne intégration de ces familles qui doivent pouvoir accéder sans entrave à l'emploi, à l'habitat, aux soins, à l'accompagnement social et à la scolarisation des enfants.

On vote ce projet de délibération, mais j'espère que le mois prochain on s'engagera pour une table ronde.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme TROSTIANSKY va vous répondre brièvement, je l'espère.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je voulais remercier Danielle SIMONNET d'avoir une nouvelle fois mis en lumière l'action de l'association "Emmaüs Coup de main" en faveur des populations Roms.

Je voulais simplement dire, même si je vais répondre à sa sollicitation, qu'il ne faut pas confondre deux lieux. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ni au Conseil régional, et ce qui me semble important est le partenariat étroit de la collectivité parisienne avec cette association spécialisée dans l'accompagnement des Roms.

C'est vrai que nous sommes confrontés depuis des années, avec l'ensemble des acteurs publics, au défi que représente la prise en charge des populations roms présentes sur le territoire français, la plupart du temps en errance. Elles sont confrontées à des conditions de vie extrêmement difficiles, compliquées encore par leur statut administratif encore très contraignant.

Avec les associations, nous devons inventer des actions innovantes pour permettre aux familles désireuses de s'intégrer, de trouver des conditions favorables à leur stabilisation. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que cela passe par l'accès à un hébergement stable ou à un logement. Cela veut dire évidemment des lieux où les familles peuvent enfin se poser, penser à l'avenir.

Cela passe aussi par une clarification de leur situation administrative, qui est le sésame indispensable à l'accès à l'emploi pour sortir de logiques de survie comme la mendicité. Quand elles sont stabilisées, les familles peuvent accéder plus facilement à l'offre de soins pour les enfants, d'ailleurs comme pour les adultes, et elles peuvent également scolariser leurs enfants sur la durée.

Les réponses qui sont construites par "Emmaüs Coup de main" travaillent l'ensemble de ces problématiques, en coordination étroite avec la mission du Secrétariat général du Départment de Paris et l'USAD de la DPP, la maraude du "Coup de main" intervient sur les campements pour mieux identifier les besoins et les attentes des personnes, et travailler d'ores et déjà leur insertion.

Comme vous le savez, "Coup de main" est en train de développer le projet de ressourcerie-recyclerie, pour avoir une réponse en matière d'insertion professionnelle. Puis cette association est investie sur le champ de

l'hébergement, et l'hôtel permet de trouver une solution immédiatement mobilisable pour sortir les familles des campements. "Coup de main" accompagne des familles dans trois logements qui sont mis à disposition par la Ville.

Nous sommes vraiment très fiers de porter ces dispositifs d'insertion, mais il est aussi important d'apporter une réponse ferme et claire aux comportements délictueux qui troublent l'ordre public et le vivre ensemble, notamment quand ils instrumentalisent des enfants.

Je crois que l'attitude des Parisiens et des Parisiennes, Monsieur le Président, doit peut-être nous servir de référence, puisqu'ils montrent au quotidien à la fois leur solidarité avec les familles en errance, mais ne supportent pas de voir des enfants à la rue.

Il est donc absolument indispensable que les services de police luttent de manière implacable contre les réseaux mafieux qui prospèrent sur le terreau de la misère. Nous avons donc deux types d'interventions, à la fois sociales et liées à la sécurité, qui ne sont pas opposées, qui doivent toujours aller de pair. Je crois vraiment qu'il serait tout à fait désastreux de n'apporter qu'une réponse répressive à la situation des Roms, mais aussi je pense qu'il serait contreproductif de ne rien faire sur ce sujet.

Vraiment, je crois qu'on travaille dans de bonnes conditions avec la Préfecture de police, le travail qu'on mène avec Myriam EL KHOMRI, parce qu'il y a une mission sociale et une mission de maintien de l'ordre. Je crois que la façon dont on travaille avec les associations et sur le Département de Paris va dans le bon sens.

L'action d'associations telles que "Coup de main" permet d'accompagner les familles qui sont désireuses de construire un projet de vie en France et sur Paris. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Et je serais très intéressée évidemment par le vœu sur lequel Mme SIMONNET réfléchit pour qu'on puisse y travailler ensemble et voir à l'échelle de la région lle-de-France ce que l'on peut envisager comme réflexion.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais apporter comme élément sur ce projet.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette réponse constructive.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 171 G.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 171 G).

- 2013 DASES 201 G Fonds de Solidarité pour le Logement. Revalorisation du financement des mesures individuelles d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et suppression du financement forfaitaire en résidence sociale.
- **M.** Christian SAUTTER, président. Nous passons au projet de délibération DASES 201 G sur le fonds de solidarité pour le logement.

Mme Claire MOREL a la parole pour au maximum 5 minutes et Mme TROSTIANSKY lui répondra.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'accompagnement social lié au logement est un axe non négligeable de la politique sociale du Département de Paris menée dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement, le F.S.L.

Non négligeable, car des ménages peuvent se trouver en réelles difficultés pour régler leur loyer, suite à la perte d'un emploi, le départ de l'un des deux conjoints, une baisse de revenu comme un départ à la retraite. La crise, nul besoin de le rappeler, a pu accroître ces situations douloureuses qui mettent les ménages en grandes difficultés.

Le F.S.L. est là pour prévenir afin d'éviter les impayés de loyers qui remettent en cause le bail par des mesures d'accompagnement social et d'aides financières. Cet accompagnement intervient lorsqu'un ménage ne peut donc plus payer son loyer, une partie de son loyer ou ne parvient pas à louer un appartement. Il peut alors demander une

aide temporaire de deux ans maximum au F.S.L. Sa situation fait l'objet d'un bilan, de visites et d'une proposition de suivi personnalisé. A noter que ceux qui en bénéficient actuellement sont des actifs pour 77 % d'entre eux.

C'est ainsi que la Ville propose de revaloriser le financement alloué au titre de l'accompagnement social lié au logement. Cet accompagnement social est une prestation actuellement réalisée par 31 organismes qui sont à ce titre financés par la collectivité parisienne. Le total des dépenses au titre de cet accompagnement social, incluant les mesures dans le cadre du "Louez solidaire", s'élève à 4,6 millions en 2012.

Le niveau de financement forfaitaire par ménage accompagné par an a été fixé en 2002 à 1.372 euros. Aujourd'hui, il nous est proposé d'augmenter son niveau de financement, une revalorisation que souhaitent depuis plusieurs années ces organismes, les travailleurs sociaux.

Le coût de la vie a évidemment augmenté depuis 2002 et a entraîné une hausse des coûts de structure. Avec la crise, le suivi de chaque ménage peut devenir plus long, plus lourd et plus complexe et les demandes sont aussi plus nombreuses. Elles étaient de 3.557 en 2010 pour 4.500 fin 2012, soit 25 % d'augmentation. La hausse du financement que nous proposons aujourd'hui fera passer le forfait annuel de 1.372 euros à 1.650 euros.

Alors que ces structures d'accompagnements exercent des missions cruciales en temps de crise, dans une ville où le logement des ménages avec des petits revenus est extrêmement difficile, la revalorisation de cette aide me semble indispensable d'autant plus qu'elle permettra aux structures, qui assurent un travail de qualité qu'il convient de saluer ici, de ne plus se mettre en danger financièrement.

C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération qui fait suite d'ailleurs à un vœu de l'Exécutif adopté au Conseil de Paris de décembre dernier.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MOREL.

Madame TROSTIANSKY, après cet éloge ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, comme nous l'avons vu ce matin, la question du logement est à la fois un élément central du débat public et un sujet de préoccupation majeur des Parisiens et des Parisiennes. Dans nos permanences ou nos activités d'élus, nous rencontrons tous et toutes ces ménages dépourvus de logement, qui sont menacés d'expulsion, qui sont concernés parfois par l'insalubrité et tous ceux pour qui le seul salaire peut être insuffisant pour payer le loyer et les charges.

Pour répondre très concrètement, la collectivité parisienne a déployé des dispositifs d'accompagnement spécifique et de nombreuses aides.

A titre d'exemple, 45.000 foyers bénéficient des allocations logement du Département de Paris, en complément des aides de la C.A.F. Nous avons 50.000 ménages qui sont aidés chaque année pour faire face aux dépenses d'énergie. Puis, c'est aussi 5.500 locataires de bonne foi, dont la dette locative a été apurée l'année dernière.

Parmi ces aides qui permettent aux ménages de retrouver une situation sociale satisfaisante au regard de l'accès au logement ou du maintien dans le logement, ce projet de délibération rappelle l'importance des organismes financés par le Département au titre de l'accompagnement social lié au logement.

Donc, on essaye depuis quelques années, avec des organismes qui devaient faire face à cette complexité accrue des situations dans leur diversité, et nous avons décidé, lors de notre dernière séance, de revaloriser le montant de ces mesures. En fait, en décembre dernier, en 2012, pour deux raisons essentielles, à la fois parce qu'on a des files actives des travailleurs sociaux qui sont mieux contenues, on a un travail préparatoire au relogement qui se trouve renforcé et donc nous avons des ménages qui sont locataires, qui sont déjà accompagnés dans ce cadre et le rétablissement de leur situation limite donc l'endettement locatif.

Nous avons un niveau de financement qui va passer de 1.372 euros à 1.650 euros et c'est intéressant, parce que c'est une mise à niveau sur le niveau de financement qui est déjà en vigueur dans "Louez Solidaire" et qui est un bon indicateur de la prestation d'accompagnement.

On a toutes ces mesures qui permettent, en fait, un équilibre financier des résidences sociales et qui permettent de conserver la qualité de l'accompagnement social.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 201 G.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 201 G).

2013 DLH 2 G - Signature des avenants n° 4 et n° 3 aux conventions avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement et avec l'Anah pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

- Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'objectif de 7.060 nouveaux logements sociaux pour 2013.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au développement d'un secteur du logement intermédiaire.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de logements pour les jeunes parisiens.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation du parc social parisien.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une étude d'impact de la contribution d'Action Logement au Département de Paris.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du nombre de demandeurs de logements sociaux.
- Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la candidature en ligne pour les logements intermédiaires.
- **M.** Christian SAUTTER, président. Nous passons maintenant, en 8e Commission, au projet de délibération DLH 2 G. Il s'agit d'avenants aux conventions avec l'Etat relatives à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement et de conventions avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat pour la gestion des aides à l'habitat privé.

A ce projet, sont associés les amendements n^{os} 7 G et 8 G, les vœux n^{os} 9 G à 16 G et un vœu n° 7 G bis déposé par l'Exécutif.

Sont inscrits Mme Laurence DOUVIN, M. Jérôme DUBUS, Mme Aline ARROUZE et c'est M. MANO qui répondra ensuite.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Si l'on veut bien vous laisser parler autour de vous, ce serait sympathique.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Je me rappelle l'intervention de l'an dernier de M. MANO lorsqu'il dénonçait avec un peu d'exagération le déclin du budget national pour le logement social.

C'était même avec une certaine énergie de mauvaise foi qu'il dénonçait une diminution du budget, en prenant pour référence l'année 2010, année au cours de laquelle nous avions bénéficié de crédits exceptionnels au titre du plan de relance.

L'avenant de l'an dernier avait donné l'occasion d'annoncer le conventionnement de 1.500 logements à loyer libre de la R.I.V.P. en logements S.R.U.

Vous aviez alors, Monsieur MANO, annoncé que ces conventionnements ne coûtaient absolument rien. Pourtant, au Conseil de Paris de novembre 2012 où ont été conventionnés 119 logements de la R.I.V.P. en 34 logements PLUS et 85 logements P.L.S., c'est un conventionnement qui n'a tellement rien coûté que la facture était quand même de 16 millions d'euros, dont près de 7 pour le Département de Paris, tout cela pour un conventionnement sans réalisation de travaux.

Monsieur le Président, nous avons bien noté que les logements à loyer libre ne sont pas votre priorité, je dirais même qu'ils ne vous intéressent pas pour la raison suivante : ils ne rentrent pas dans la catégorie des logements S.R.U. et, ce qui compte pour vous, ce sont les 20 % de logements sociaux à atteindre en 2014, tant pis si la mobilité résidentielle s'effondre, tant pis si le marché locatif privé est déprimé et tant pis si les logements intermédiaires sont en voie de disparition.

En 2012, les subventions sur crédits délégués étaient de 90 millions d'euros. Pour 2013, l'enveloppe est de 82 millions d'euros et, curieusement, cette année, on n'entend pas dire que le budget national pour le logement social poursuit son déclin, signe que ce sujet n'est pas prioritaire pour le Gouvernement, mais il est vrai qu'un subtil jeu d'écriture va permettre finalement de toucher 128 millions d'euros grâce à une contribution supplémentaire d'Action Logement, 82 millions plus 46 faisant bien 128.

Ce sont ainsi 46 millions d'euros qui seront versés par Action Logement qui, je le rappelle, est abondé par les entreprises pour financer la résidence principale de leurs salariés.

Ces 46 millions d'euros auraient, dans tous les cas, été consacrés au logement et en particulier au logement des salariés, donc cette contribution supplémentaire n'est qu'un jeu d'écriture au service de vos arguments électoraux.

L'effort net pour cette année sera donc bel et bien de 82 millions d'euros de la part de l'Etat. J'espère, Monsieur le Président, que vous demanderez à votre ami Jean-Marc AYRAULT d'être un peu plus généreux avec Paris, la prochaine fois.

L'avenant fixe un objectif de 7.060 logements sociaux, dont 50 % en construction neuve. Par voie d'amendement, nous vous proposons d'augmenter la part de construction neuve de 50 à 70 %. Nous pensons, en effet, que le secteur du logement social doit aussi participer aux objectifs du Président de la République, soit 500.000 logements par an.

Depuis 2001, vous avez privilégié le conventionnement au détriment de la construction. Dois-je rappeler que seulement 27.000 logements sociaux ont été réellement construits à Paris sur les 55.000 financés ?

Dans le vœu bis que vous nous proposez, vous nous annoncez un conventionnement de plus de 2.000 logements à loyer libre de la R.I.V.P. et de la S.I.E.M.P., il aurait été normal de l'indiquer dans l'exposé des motifs du projet de délibération, et ce sont encore en 2013 2.000 logements intermédiaires qui vont à nouveau disparaître pour rentrer dans les critères S.R.U. Evidemment, nous nous opposerons à ce vœu bis.

D'ailleurs, Monsieur MANO, n'avez-vous pas entendu Madame HIDALGO annoncer qu'elle travaillait sur l'objectif de production de 10.000 logements par an, sociaux et intermédiaires ?

Cela me semble pourtant clairement en contradiction avec tout ce qui a été fait depuis 12 ans.

Si Madame HIDALGO n'avait pas été aux responsabilités pendant toutes ces années, si elle n'était pas comptable de ce même bilan, nous aurions pu l'inviter à rejoindre le groupe U.M.P.!

Nous avons également déposé deux vœux qui visent à garantir une véritable mixité sociale. Nous souhaitons en effet une répartition équilibrée P.L.S. - PLUS - P.L.A.I. dans chaque programme de logements sociaux et dans chaque arrondissement.

Nous vous proposons également que 10 % de chaque programme locatif soient réservés à des étudiants ou à des jeunes travailleurs.

Monsieur MANO, vous allez peut-être répondre, même probablement, que tout cela est impossible, que cela pose des problèmes de gestion, mais vous qui appelez à oser pour l'innovation pour le logement, un peu d'ambition pour la mixité sociale.

Nous souhaitons également que cet avenant intègre des objectifs en termes de réhabilitation, il y a un objectif de rénovation de 4.500 logements par an, il ne semblerait pas inutile que les crédits délégués soient clairement mobilisés dans ce but.

Enfin - et ce n'est pas le moindre - nous vous demandons d'appeler l'attention de la Ministre du Logement sur la nécessité de créer un nouveau type de logement social intermédiaire.

Il faut mettre fin à une situation ubuesque dans laquelle vous construisez des logements à 5, 6 et 12 euros le mètre carré quand le loyer du marché locatif privé est en moyenne de 23,2 euros le mètre carré. Cela crée bel et bien une pénurie en logements intermédiaires.

Vous voyez, Madame HIDALGO, nous ne vous avons pas attendue pour faire des propositions en matière de logements intermédiaires et de construction de logements.

La différence entre vous et nous, c'est que nous croyons en ce discours du logement pour tous et que nous allons l'appliquer. Or, vous, vous êtes aux responsabilités depuis 12 ans et vous ne l'avez pas appliqué.

Monsieur MANO, dans ces conditions, je suppose que vous allez donner un avis favorable à nos vœux et à nos amendements.

Je vous en remercie par avance.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Monsieur DUBUS, souhaitez-vous intervenir ou pas ? Ou vous intervenez maintenant ou les vœux ne seront pas présentés.

- M. Jérôme DUBUS. J'interviens maintenant, bien sûr.
- M. Christian SAUTTER, président. Vous avez la parole pour une minute par vœu présenté.
- M. Jérôme DUBUS. Absolument.

Il y a deux vœux, le vœu n° 15 G et le vœu n° 16 G qui portent sur cette délégation.

Le premier vœu concerne l'étude que fait l'A.P.U.R. chaque année sur l'accès au logement social à Paris.

En réalité, nous avons constaté que, dans l'étude de l'A.P.U.R. de septembre 2012, qui porte donc sur les résultats de 2011, c'est fait sur l'année n-1, nous n'avons obtenu que les chiffres relatifs aux ménages parisiens.

Or, dans la M.I.E., nous avons cumulé les deux : ménages parisiens demandeurs de logement et ménages non parisiens. La question est de savoir pourquoi, par ce vœu, il y a une différence importante entre l'étude de l'A.P.U.R. qui ne prend plus en compte les ménages non parisiens, en tout cas la dernière étude, et la M.I.E. qui prend la globalité des demandeurs de logement parisiens et non parisiens.

Nous demandons à ce que la prochaine étude de l'A.P.U.R. soit globalisée sur les demandeurs de logement parisiens et non parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette intervention brève et claire.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE, qui va présenter l'amendement n° 7 G et le vœu n° 9 G.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre groupe a déposé un vœu, un amendement à cet avenant annuel qui est l'occasion d'évaluer nos objectifs passés et à venir, de s'adapter au mieux à la situation difficile de dizaines de milliers de personnes pour qui le logement est devenu un problème, parfois un cauchemar.

Pendant plus de dix ans, la Droite au pouvoir a tout fait pour ne rien faire!

La situation est préoccupante et urgente. En septembre dernier, la Mission d'information et d'évaluation relative à l'attribution des logements sociaux comptabilisait 127.000 demandeurs. Depuis 2001, vous le savez, les élus Communistes, puis les élus du Front de Gauche ont joué un grand rôle pour fixer des objectifs ambitieux.

Ainsi, les élus du groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche ne peuvent que se réjouir de voir la Ville abonder dans leur sens, en retenant un objectif de 7.060 logements.

Nous voudrions, néanmoins, insister sur deux points qui nous préoccupent et préoccupent les Parisiens :

- d'une part, et c'est le sens du vœu que nous présentons, les conventionnements ne doivent pas être comptabilisés dans notre objectif de 7.060 nouveaux logements parce que, à l'évidence, ils n'en sont pas, comme nous l'avons déjà rappelé à l'occasion d'un vœu que nous avions présenté l'année dernière.
- par ailleurs, ce débat est l'occasion pour nous de réaffirmer notre ambition de rééquilibrer l'offre du logement social, notamment en faveur des catégories les plus sociales de type PLUS et P.L.A.-I. : 92,5 % des demandes les concernent. Notre contrat de mandature prévoyait une répartition par tiers et la convention avec l'Etat stipulait 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. Or, les réalisations au titre de 2012 indiquent presque 50 % de logements P.L.S. et les objectifs concernant 2013 tournent autour de 40 % de P.L.S.

Ces deux points, sur lesquels nous insistons, sont liés. La majorité des conventionnements portent justement sur des logements P.L.S.

Au regard de la situation des demandeurs à Paris, nous tendons vers une répartition déséquilibrée qu'il faut d'urgence rétablir dans ses justes proportions.

Et c'est le sens de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Tout le monde est intervenu, tous les vœux et amendements ont été présentés.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour qu'il réponde et qu'il donne le point de vue de l'Exécutif sur chacun des amendements et des vœux.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO. - Merci, Monsieur le Président.

La délégation de compétence annuelle met en évidence les efforts de l'Etat pour répondre aux objectifs définis conjointement avec le Département de Paris sur le développement du logement social dans sa diversité de produits.

Oui, Madame DOUVIN, je réaffirmerai qu'au cours de l'année 2013, l'Etat a fait un effort supérieur, que ce soit au niveau national ou que ce soit au niveau parisien, par rapport à l'année 2012, car s'il est vrai que, sur cette année, vous aviez une enveloppe directe de l'Etat plus une enveloppe significative émanant de ce que l'on appelle Action Logement ou du 1 % patronal, nous devons noter qu'il y a une évolution notable de cette enveloppe-là qui se traduira dans les faits par plus de 24 millions d'euros complémentaires par rapport à ce que négociaient directement les bailleurs sociaux avec cet organisme.

Néanmoins, d'ailleurs, sur ce sujet précis, je m'inquiète qu'à ce jour, nous ne puissions pas, de par le refus de la part d'Action Logement et peut-être de la partie du M.E.D.E.F. - n'y voyez aucune attaque personnelle, Monsieur DUBUS, je vous assure, sur ce sujet! -, je regrette que nous n'ayons pas encore les modalités pratiques d'utilisation de ces fonds, car nous sommes fin avril et nous sommes dans l'impossibilité de donner aux bailleurs les clés de financement de leur programmation 2013, ce qui, vous en conviendrez, est une difficulté pour atteindre l'objectif annuel.

Nous avons, bien évidemment, un objectif ambitieux de 7.000 logements mais, comme je l'ai toujours dit, et c'est une constante, nous ne pouvons pas à la fois financer 7.000 logements avec une enveloppe qui pourrait être inférieure à celle qui nous a permis de financer 6.000 logements, à savoir 130 millions d'euros directs.

C'est pourquoi, en accord avec l'Etat, nous avons convenu que nous aurions le financement de 5.000 logements nouveaux plus 2.000 logements conventionnés. Ceci est la même logique que les deux années précédentes, il n'y a pas de mystère sur le sujet.

Dans la répartition entre les différents types de logements, le document qui existe, qui est sous vos yeux, met en évidence une proportion de logements P.L.S. supérieure aux objectifs du Département de Paris parce qu'elle intègre énormément de conventionnements P.L.S., ce qui est la traduction du logement à loyer libre qui se conventionne en règle générale en P.L.S.

C'est l'objet du vœu n° 7 G bis, qui prend l'engagement de respecter les propos que nous avons pu tenir dans cette assemblée à plusieurs reprises, comme quoi il y aura bien 30 % de P.L.S., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.A.-I. sur les 5.000 logements qui sont considérés comme de nouveaux logements développés sur le territoire parisien.

D'ailleurs, je proposerai au groupe Communiste de bien vouloir voter le vœu n° 7 G bis et de retirer son amendement correspondant.

D'autre part, Madame DOUVIN, vous insistez également pour que nous puissions intégrer des logements jeunes et des logements pour jeunes actifs et étudiants dans chaque immeuble. Je vous rappelle que nous avons réalisé et que nous continuons à réaliser 8.000 logements étudiants, 4.000 logements pour les jeunes actifs et que, bien évidemment, la diversité de produits ne peut pas s'intégrer, me semble-t-il, au niveau de chaque immeuble, même si, dans les choix et les orientations qui sont des attributions de logements, nous faisons un effort particulier notamment pour les jeunes et pour les jeunes ménages.

En ce qui concerne la demande de M. DUBUS, je n'ai aucune difficulté pour étendre les statistiques qui sont fournies annuellement sur la répartition entre les demandeurs qui sont parisiens et non parisiens. D'ailleurs, j'ai déjà donné les chiffres ce matin ; cela ne pose aucune difficulté.

A ma connaissance, il y avait également un vœu concernant la mise sur site de logements intermédiaires. Je pense qu'il est trop tôt pour répondre positivement, bien que ceci fait partie d'un engagement et des recommandations de la mission, sur lesquels nous ne nous opposons pas. Il nous reste à définir, pour que je puisse vous répondre favorablement, à partir de quel niveau de loyer nous devons mettre les logements intermédiaires. Tant que ce ne sera pas défini, je vous propose d'être prudent sur le sujet et peut-être pourriez-vous retirer votre vœu, sachant que cela fera l'objet de débats, y compris dans la réunion que nous avons dans quelques jours sur la présentation de la Mission logement. Ce sujet sera à l'ordre du jour.

Voilà ce que je peux vous dire.

Je ne pourrai pas répondre favorablement, bien sûr, à tous les vœux présentés par l'U.M.P., qui ne correspondent pas aux orientations du Département de Paris que nous menons depuis 12 ans.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO.

Nous allons procéder au vote des amendements et des vœux.

Je demanderai chaque fois son avis à M. MANO pour être sûr que nous soyons parfaitement éclairés.

Je commence par l'amendement n° 7 G : M. MANO a demandé son retrait au profit du vœu n° 7 G bis.

Je me tourne vers Mme ARROUZE qui accepte le retrait de l'amendement n° 7 G.

Le vœu n° 9 G est maintenu ? Ou il est retiré ?

Le vœu n° 9 G est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Madame ARROUZE, vous pouvez voter votre vœu ? Oui, très bien.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

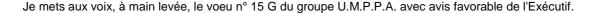
Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

| | Qui est contre ? |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Qui s'abstient ? |
| | Le voeu est adopté. (2013, V. 14 G). |
| | J'arrive à la série des vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A. |
| | Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif. |
| | Qui est pour ? Madame DOUVIN. |
| | Qui est contre ? |
| | Qui s'abstient ? |
| | L'amendement n° 8 G est rejeté. |
| | Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 G du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif. |
| | Qui est pour ? |
| | Qui est contre ? |
| | Qui s'abstient ? |
| | Le vœu n° 10 G est repoussé. |
| l'Exe | Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G du groupe U.M.P.P.A. avec aussi un avis défavorable décutif. |
| | Qui est pour ? |
| | Qui est contre ? |
| | Abstentions ? |
| | Le vœu n° 11 G est repoussé. |
| | Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif. |
| | Qui est pour ? |
| | Qui est contre ? |
| | Qui s'abstient ? |
| | Le voeu est repoussé. |
| | Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 G du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif. |
| | Qui est pour ? |
| | Qui est contre ? |
| | Abstentions ? |
| | Le voeu est repoussé. |
| | Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 G du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif. |
| | Qui est pour ? |
| | Qui est contre ? |
| | Qui s'abstient ? |
| | Le voeu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 15 G). |

de



Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le voeu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 16 G).

Le vœu n° 16 G a été retiré par M. DUBUS.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 2 G).

Désignation d'une réprésentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose, enfin, de procéder à la désignation d'une représentante dans l'organisme suivant :

Société anonyme d'HLM "Coallia Habitat" (ex-AFTAM Habitat) (R. 7 G) :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

La candidature proposée est adopée. (2013, R. 7 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes).

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, MmeFlorence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD,

M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislene FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Chantal BACH, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés:

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Michel DUMONT, Mme Annick LEPETIT, Mme Firmine RICHARD. Mme Anne TACHÈNE.

Absents:

Mme Hélène BIDARD, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Philippe MOINE.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DDEEES 21-G Subvention (7.000 euros) à l'association HED l'hébergement différent.

2013 DDEEES 24-G Subvention (28.000 euros) avec convention à l'association Renouveau Vacances.

2013 DDEEES 40-G Subvention (8.000 euros) à la Fédération Nationale des Amicales Aveyronnaises.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DDEEES 56-G Subvention (10.000 euros) à l'association Tourist Services.

M. Jean-Bernard BROS, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DASCO 17-G Subventions (533.300 euros) - 3e tranche pour mobilier aux collèges.

2013 DASCO 23-G Subventions (91.222 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 24-G Dotations (28.270 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASES 114-G Subvention (6.000 euros) à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (11e).

2013 DASES 122-G Subvention (2.500 euros) à l'association Théâtre expérimental chorégraphique et musical (TECEM) (18e) au titre de 2013.

2013 DASES 123-G Subvention (2.500 euros) à l'association E-seniors (11e) pour ses actions en direction des seniors.

2013 DASES 128-G Subvention (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Ayyem Zamen (20e).

2013 DASES 130-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Ville des Gens (19e) au titre de 2013.

2013 DASES 135-G Subvention (5.000 euros) à l'association Zouïp (20e) au titre de 2013.

2013 DASES 150-G Subventions (2.543.815 euros) et avenants aux conventions pour le fonctionnement des Centres d'Accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées au titre de 2013.

2013 DASES 169-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Espace Farabi (10e) au titre de 2013.

2013 DASES 179-G Subvention (7.000 euros) à l'association la Compagnie Bouche à Bouche (14e) au titre de 2013.

2013 DASES 180-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la fondation CASIP-COJASOR pour le fonctionnement de la Maison des seniors et de la culture (20e).

2013 DASES 204-G Subvention (4.000 euros) à l'association Musiques et cultures digitales (11e) au titre de 2013.

2013 DASES 205-G Subvention (7.500 euros) et avenant à convention avec l'association Tout autre chose (9e).

2013 DASES 208-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association oeuvre de secours aux Enfants (10e) pour le fonctionnement du café social des Psaumes.

2013 DASES 209-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits - CATRED (11e) au titre de 2013.

2013 DASES 210-G Signature d'une convention tripartite avec la SAS Villa Jules Janin, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Jules Janin" (16e).

2013 DASES 237-G Subvention (12 500 euros) à l'association Octave et Arpège - Compagnie Théâtrale des Gomi (8e) au titre de 2013.

2013 DASES 291-G Subvention (4.250 euros) à l'association Par les mots et merveilles (20e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DASES 185-G Participation (129.901 euros) et convention avec l'association Le Relais IIe de France (18e).

2013 DASES 213-G Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Turbulences (11e).

2013 DASES 214-G Participation (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association A Chacun ses Vacances (A.C.S.V.) (7e).

2013 DASES 219-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE) (12e).

2013 DASES 240-G Participation (28.000 euros) et convention avec l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations l'EPOC (19e) pour le fonctionnement de ses deux Points d'Appui et d'Accueil de Jour ainsi que pour le Point d'Appui Psychologique à Domicile.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 85-G Participations (99.350 euros) à 42 associations pour le Programme Départemental d'accompagnement à la scolarité 2012-2013.

2013 DASES 189-G Participation (135.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DSTI 5-G Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris pour intégrer le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DF 15-G Lancement d'un d'appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement du contrat d'assurance de la flotte automobile des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DAC 216-G Subvention (2.000.000 euros) avec avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DASES 8-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2013 DASES 10-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son service MIJAOS.

2013 DASES 15-G Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association La Chapelle (18e).

2013 DASES 30-G Subvention (45.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Dessine Moi un Mouton (10e).

2013 DASES 79-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Action Traitements (20e).

2013 DASES 152-G Subvention (18.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si (19e) au titre de 2013.

2013 DASES 196-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association S.O.S Amitié Ile-de-France (92660 Boulogne-Billancourt).

2013 DASES 241-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2013 DASES 317-G Subvention (20.000 euros) et conventions avec l'Association de Libéraux Impliqués en Santé dans Paris (ALIS 75) (10e).

2013 DFPE 15-G Lancement d'un marché relatif aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du système informatique de la Protection maternelle et infantile (SI PMI).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 144-G Subvention (17.000 euros) et convention avec l'association Les Transmetteurs (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2013 DPA 12-G Indemnisation de la société RENOVER suite aux préjudices subis du fait de l'arrêt des travaux de restructuration et d'extension de la cuisine de préparation du Centre maternel 146-152, rue Nationale (13e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DDEEES 46-G Plan pépinière - Mise en oeuvre du Contrat particulier Région - Garantie du Département de Paris avec convention.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DA 13-G Lancement et signature, dans le cadre du groupement de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaire en trois (3) lots séparés, pour les prestations de vérification des installations électriques.

2013 DA 16-G Lancement et signature de marchés à bons de commande en 3 lots séparés pour des prestations de maintenance et de réparation de portes et de barrières automatiques, dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 19-G Lancement des marchés à bons de commande pour la confection, la pose et la réparation de rideaux pour les services de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés.

2013 DA 20-G Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande de fourniture de matériels son et image grand public et de fourniture, d'installation et de maintenance de matériels de diffusion du son en 4 lots séparés, destinés aux services de la collectivité parisienne et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2013 DAJ 9-G Approbation d'une consultation en lots séparés de prestations de représentation et de conseil juridiques et signature de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DDEEES 62-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association de soutien au Pacte Civique (7e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DASES 148-G Subvention (26.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) (13e) au titre de 2013.

2013 DASES 165-G Subvention (15.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) (11e) pour ses actions d'accès aux droits.

2013 DASES 166-G Subvention (35.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94110 Arcueil).

2013 DASES 167-G Participation (75.000 euros) et avenant n° 2 à convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association France Terre d'asile pour son action d'accueil et de domiciliation des demandeurs d'asile à Paris.

2013 DASES 172-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Jaurès-Pantin-Petit (J2P) (19e) pour son action de formation sociolinguistique extensive et une action d'aide à l'accès aux droits.

2013 DASES 182-G Participation (20.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Comité Actions Logement (18e) au titre de 2013.

2013 DASES 183-G Participation (54.340 euros) et convention avec l'association FNARS Ile-de-France (13e) au titre de 2013.

2013 DASES 184-G Participation (113.000 euros) et convention avec l'association Charonne (11e) pour son action d'intervention sociale de rue et son service Bociek.

2013 DASES 190-G Participation (97.000 euros) et avenant à convention avec l'association Compagnons de la Nuit (5e).

2013 DASES 198-G Participation (62.142 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL), relative à l'animation d'ateliers D'accompagnement à la création d'activité et à des bilans d'étape individuels post création au bénéfice d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

2013 DASES 199-G Participation (23.718 euros) et convention avec l'association Mi-Fugue Mi-Raison relative à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA).

2013 DASES 202-G Subvention (4.500 euros) à l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies du 15e arrondissement.

2013 DASES 236-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association le Centre Alpha Choisy (13e) dans le cadre de la politique de la ville.

2013 DASES 242-G Subvention (4.500 euros) à l'association Coeur du Cinq (5e) pour son action d'accueil et d'accompagnement social de personnes sans domicile fixe.

2013 DASES 289-G Subvention (23.500 euros) et convention avec l'association l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACCORT) pour ses actions de lutte contre les exclusions.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DJS 2-G Subvention (502.360,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, Créteil (Val de Marne).

2013 DJS 4-G Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 10-G Communication de la liste des marchés attribués du 11 février 2013 au 22 mars 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Votes spécifiques.

Mme Anne-Christine LANG, Marie-Annick BARTHE, MM. Philippe MOINE, Jean VUILLERMOZ, Jean-Pierre LECOQ et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 2-G Subvention (502.360,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, Créteil (Val de Marne).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Danièle POURTAUD, Isabelle GACHET, MM. Romain LEVY, Richard STEIN et Pierre GABORIAU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 4-G Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. François DAGNAUD, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Bruno JULLIARD, Ian BROSSAT et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 216-G Subvention (2.000.000 euros) avec avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

Vote spécifié.

M. Alain LHOSTIS vote pour le projet de délibération DDEEES 39 G.

Vote spécifié relatif à la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du 25 mars 2013.

M. Jérôme DUBUS vote contre le projet de délibération DDEEES 52 G et le vœu n° 2 G.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| Déposé en | Commission Séance | n * Définitif | n°Adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | DATE DE VOTE |
|-----------|----------------------|---------------|----------|-----------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|-----------------|
| 1ère | 6e | 1 | 10 | PCF-PG | BECKER | CG | ٧ | DFPE 17-G | Santé maternelle et infantile | LE GUEN | Adopté | 22-avr-13 |
| 6e | 6e | 2 | | PCF-PG | SIMONNET | CG | Vnr | | Risque de fermeture du centre social le Relais Ménilmontant | EL KHOMRI | Retiré | 22-avr-13 |
| 6e | 5e | 3 | 11 | PS-RGA | CHERKI | CG | Vnr | • | Maternité de Cochin Port Royal et hôpitaux publics | LE GUEN | Adopté | 22-avr-13 |
| 6e | 6e | 4 | 12 | PCF-PG | BROSSAT, ARROUZE | CG | Vnr | | Maternité de Cochin Port Royal et hôpitaux publics | LE GUEN | Adopté | 22-avr-13 |
| 6e | 6e | 5 | | PCF-PG | BROSSAT | CG | Vnr | - | Avenir de l'hôpital Bichat et offre hospitalière dans les arrondissements du nord de Paris | LE GUEN | Rejeté | 22-avr-13 |
| Séance | | 5bis | 13 | Exécutif | | CG | Vnr | | The state of the s | | Adopté | 22-avr-13 |
| 6e | 6e | 6 | | UMPPA | BOURNAZEL | CG | Vnr | - | Projets de création de salles de consommation de drogues | LE GUEN | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 7 | | PCF-PG | BROSSAT | cG | Α | DLH 2 G | Répartition entre les catégories de financement | MANO | Retiré | 22-avr-13 |
| Séance | - | 7bis | 14 | Exécutif | | CG | Vnr | | | | Adopté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 8 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | Α | DLH 2 G | Participation du secteur du logement social à l'effort de construction | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 9 | | PCF-PG | BROSSAT | CG | ٧ | DLH 2 G | Objectif de 7060 logements sociaux | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 10 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | ٧ | DLH 2 G | Equilibre des programmes de logements sociaux | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 11 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | ٧ | DLH 2 G | Développement d'un secteur du logement intermédiaire | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 12 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | ٧ | DLH 2 G | Réalisation de logements pour les jeunes Parisiens | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 13 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | ٧ | DLH 2 G | Réhabilitation du parc social parisien | MANO | Rejeté | 22-avr-13 |
| 8e | 8e | 14 | 15 | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | ٧ | DLH 2 G | Réalisation d'une étude d'impact de la contribution complémentaire d'Action Logement au Département de Paris | MANO | Adopté | 22-avr-13 |
| 1ère | 8e | 15 | 16 | UMPPA | DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER | cG | ٧ | DLH 2-G | Communication du nombre de demandeurs de logements sociaux | MANO | Adopté | 22-avr-13 |
| 1ère | 8e | 16 | | UMPPA | DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER | cG | ٧ | DLH 2-G | Expérimentation de la candidature en ligne pour les logements intermédiaires | MANO | Retiré | 22-avr-13 |

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

| | | | | , | | | | | | | | PCF | -PG | EELVA | | PS-RGA | | UDI | | UMPPA | | N A |
|---------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|---------------------|------------------------|-----|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------|--------|------|--------|------|----------|------|--------|------|--------|------|-------------|
| Déposé en séance | Commission | n° Définitif | n°Adopté | Groupe depositaire | Auteurs | C M ou C G | v | n' délib | .Objet: | Affectation Adjoint | VOTE | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | M I T |
| | | | | | | cc | | DFPE 17G | | | Adopté | | | | | | | | | | | - |
| 1ere | вe | | 10 | PCF- PG | BECKER | cG | v | DFPE 17- G | Santé maternelle et infantile | LE GUEN | Adopte | | | | | | | | | | × | х |
| · a. | | SESSESSION OF THE PERSON OF TH | | | | CG | | DDEEES 59G | | | Adopte | | | | | | | | | | | × |
| | | | | | | ¢G | | DDEEES 39G | | | Adopté | | | | | | | | | | | × |
| 250 | | | | | | cg | | DDEEES 53G | 98 | | Adopte | | | | | | | | | | | х |
| Past Si | | | | | | cg | | DDEEES 49G | | | Adopté | | | | | <u> </u> | | | | | | × |
| 1,100 | | | | | | cg | | DPE 37G | | | Adopté | | | | | | | | | - | | × |
| | | | | | | cG | | DASES 193G | | | Adopte | | | | | | | | | | | |
| 6e | 6e | 2 | | PCF- PG | SIMONNET | cg | Vnr | | Risque de fermeture du centre social le Relais Ménilmontant | EL KHOMRI | ~ Retiré | | | | | | | | | | | |
| 6e | 5e | 3 | 11 | PS- RGA | CHERKI | cg | Vnr | - | Maternité de Cochin Port Royal et hôpitaux publics | LE GUEN | Adopté | | | | | | | | | | × | × |
| 6e | 6e | 4 | 12 | PCF- PG | BROSSAT, ARROUZE | cg | Vnr | - | Maternité de Cochin Port Royal et hôpitaux publics | LE GUEN | Adopté | | | | | | | | , | | | × |
| 6e | 6e | 5 | | PCF- PG | BROSSAT | ce | Vnr | - | Avenir de l'hôpital Bichat et offre hospitalière dans les arrondissements du nord de Paris | LE GUEN | Rejeté | | | × | | | | | | | x | |
| Seance | | 5bis | 13 | Exécutif | | cc | Vnr | *************************************** | | | Adopté | × | | | | | | | | | | |
| | | ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | | | | cc | | DASES 171G | | | Adopté | | | | | | | | | | · . | × |
| | | | | | | cc | | DASES 201G | | | Adopté | | | | | | | | | | | × |
| | | | | | | ce | | DLH 2G | * | | Adopté | | | | | | | | | | | ж |
| 6e | 6e | 6 | | UMPPA | BOURNAZEL | CG | Vnr | - | Projets de création de salles de consommation de drogues | LE GUEN | Rejeté | × | | × | | x | | × | | | | |
| 88 | 8e | 7 | | PCF- PG | BROSSAT | cs | A | DLH 2 G | Répartition entre les catégories de financement | MANO | Retire | | | | | | | | | × | · | |
| Séance | | 7bis | 14 | Exécutif | | CG | Vnr | | | | Adopté | | | | | | | | × | × | | |
| 8e | 8e | 8 | | имрра | LAMOUR, GOUJON | СG | Α | DLH 2 G | Participation du secteur du logement social à l'effort de construction | MANO | Rejeté | ж | | × | | × | | | | | | |
| 80 | 8e | 9 | | PCF- PG | BROSSAT | cc | _ ∨ | DLH 2 G | Objectif de 7060 logements sociaux | MANO | Rejeté | | | ж | | x | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | UBI | | UMPPA | | U N | |
|---------------------|------------|------|----------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|--------|-------|--------|--------|--------|------|--------|-------|--------|--------|----------------------------|
| Déposé en séance | Commission | Peff | n'Adopte | Groupe depositaire | Auteurs | C M ou c G | A V Vnr | n" délib | .Objet | Affectation Adjoint | XOTE | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | A N I M I T |
| 86 | 80 | 10 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | ce | V | DLH 2 G | Equilibre des programmes de logements sociaux | MANO | Rejeté | x | | × | | × | | | | | | |
| 8e | 8e | 11 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | cc | V | | Développement d'un secteur du logement intermédiaire | MANO | Rejeté | × | | × | | × | | | | | | |
| 80 | 8e | 12 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | cG | V | DLH 2 G | Réalisation de logements pour les jeunes Parisiens | MANO | Rejeté | × | | × | | × | | | | | | |
| Se | 8e | 13 | | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | cG | V | DLH 2 G | Réhabilitation du parc social parisien | MANO | Rejeté | × | | × | | × | | | | | | |
| 8e | 80 | 14 | 16 | UMPPA | LAMOUR, GOUJON | CG | · v | DLH 2 G | Réalisation d'une étude d'impact de la contribution complémentaire d'Action Logement au Département de Paris | MANO | Adopté | | | | | | | | | | | × |
| 1ère | 8e | 15 | 18 | UMPPA | DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER | co | V | | Communication du nombre de demandeurs de logements sociaux | MANO | Adopté | | | | | | | | | | | × |
| 1ére | 8e | 16 | | UMPPA | DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER | Ö | ٧ | DLH 2-G | Expérimentation de la candidature en ligne pour les logements intermédiaires | MANO | Retiré | | | | | | | | | | | |